

Paris le 19 novembre 2004 - n° 258/D130

INTERFORMATION « STATISTIQUES SOCIALES »

RÉUNION DU 30 SEPTEMBRE 2004

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ	33

PROJET D'AVIS

proposé par l'interformation Statistiques sociales le 30 septembre 2004

1. Le Conseil a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi : il encourage le système statistique public à mettre en place des opérations statistiques permettant des **analyses longitudinales** et à développer les collaborations avec les chercheurs.
Dans un souci d'efficacité collective, il recommande, d'une part, d'articuler au mieux les sources administratives et les enquêtes, d'autre part, d'améliorer la coordination entre les services producteurs. Lors de la mise en place de ces opérations longitudinales, une attention particulière devra être apportée au respect des règles de confidentialité et de garantie de l'anonymat des individus.
Sous ces conditions, le Conseil encourage la mise en place par le système statistique public d'un panel destiné au suivi des enfants et la constitution d'un fichier longitudinal articulé autour de l'échantillon démographique permanent, enrichi de différentes sources administratives.
Le Conseil demande à être informé des avancées de ce dernier projet, en particulier en termes de garantie de la confidentialité et d'étude des coûts pouvant induire des arbitrages aux dépens d'autres opérations.
2. Le Conseil apprécie les efforts entrepris par l'Insee pour éclairer utilement le débat sur la façon dont les personnes ressentent les effets de l'inflation et, en particulier, l'étude sur l'effet qualité et les travaux sur l'indice des prix par niveau de revenu. Pour améliorer la compréhension de la **mesure des niveaux de vie et l'analyse des inégalités**, il souhaite qu'une réflexion complémentaire sur la mesure des revenus soit soumise à la discussion au sein du Cnis.
3. Le Conseil recommande d'intensifier la **mobilisation des sources administratives au niveau infra-communal** afin de rendre les résultats accessibles aux acteurs locaux à un niveau géographique leur permettant d'apprécier leur intervention sur les territoires cibles de la politique de la ville.
A cet effet, le Conseil se réjouit de la mise en œuvre d'un traitement infra-communal des déclarations annuelles des données sociales (DADS) au lieu de résidence des salariés. Il préconise de compléter ce dispositif par la mobilisation des données administratives sur les mesures d'aide à l'insertion professionnelle.
Le Conseil prend acte des besoins importants d'indicateurs pertinents afin de répondre aux objectifs de la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'insertion professionnelle et de l'urbanisme.
Il souhaite que la réflexion se poursuive sur la définition précise des indicateurs pertinents pour le suivi des populations résidant dans les zones urbaines sensibles (ZUS) et dans les autres territoires de la politique de la ville ; il encourage la poursuite d'observations régionales ou locales permettant d'éclairer cette réflexion (répartition des bénéficiaires de la couverture maladie universelle, accès aux soins, exploitation des bilans de santé scolaire, mesure de l'évitement qui affecte des établissements scolaires...).
- Le Conseil souhaite que les besoins ainsi définis soient examinés au sein des formations concernées du Cnis.
4. Enregistrant avec satisfaction la création de l'observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) au sein du Haut Conseil à l'Intégration (HCI), le Conseil souhaite que, dans le cadre du système statistique public, cet observatoire fasse aboutir les réflexions déjà anciennes sur les concepts et les indicateurs afin d'améliorer les outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées et de leurs enfants**. Il lui semble en particulier important de disposer d'indicateurs comparables entre les pays européens.

INTERFORMATION « STATISTIQUES SOCIALES »
- 30 septembre 2004 -

Président : Jean-Baptiste de FOUCAULD, Inspecteur général des finances, Président de la formation
« Démographie, conditions de vie »

Rapporteur : Stéfan LOLLIVIER, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee),
Rapporteur de la formation « Démographie, conditions de vie »

RAPPEL DE L' ORDRE DU JOUR

I - Introduction (Jean-Baptiste de FOUCAULD)	6
II - Du bon usage des panels et cohortes :	6
1 - Présentation du rapport sur les outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi (Mylène CHALEIX, Insee)	
2 - Introduction au débat par Denis FOUGERE, Directeur de recherche CNRS-CREST	
3 - Débat général	
III - Quels indicateurs et quels instruments statistiques pour la politique de la ville ? :	14
1 - Présentation des aspects éducation, santé et emploi (Philippe CHOFFEL, Délégation interministérielle à la ville)	
2 - Introduction au débat par Nicole SMADJA, responsable de la Mission Ville à la préfecture régionale d'Île-de-France	
3 - Débat général	
IV - Intégration, immigration, migration : de quels indicateurs pertinents et de quels outils se doter à l'heure de l'élargissement européen ? :	20
1 - Présentation (Guy DESPLANQUES, Insee)	
2 - Introduction au débat par Patrick WEIL, Directeur de recherche CNRS-Université Paris1	
3 - Débat	
V - Point d'information sur les évolutions d'indice de prix selon les niveaux de revenus ou selon l'âge (Jean-Michel ARNOUX, Insee)	25
VI - Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité	26
1. Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Troisième interrogation de la Génération 98 (CEREQ)	
2. Enquête « Déroulement et rupture des contrats jeunes en entreprise » (DARES)	
3. Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement (DREES)	
4. Enquête méthodologique : opinions des ménages sur la conjoncture (INSEE)	
5. Enquête « changements organisationnels et informatisation » (DARES, INSEE, SESSI, SCEES et SES)	
6. Enquête sur les sortants du Panel Education de 1995 (INSEE)	

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	ACCARDO Jérôme	Insee
M ^{me}	ALEXANDRE Hélène	APEC
M ^{me}	ALLAIN Dominique	Min. Education - DEP
M.	ARNOUX Jean-Michel	Insee
M ^{me}	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Secrétariat du Cnis - -Comité du label
M ^{me}	AUVRAY Laurence	IRDES
M.	BALSAN Didier	CFDT
M.	BARGE Michel	Min. Equipement - SES
M.	BESNARD Jean-Louis	UNSA
M ^{me}	BORREL Catherine	Insee
M ^{me}	BOURBIGOT Monique	Secrétariat du Cnis
M.	BOURHANE Abdallah	Préfecture de Paris
M ^{me}	CELERIER Sylvie	Université Evry-Val-d'Essonne
M ^{me}	CHALEIX Mylène	Min. Santé - DREES
M ^{me}	CHAMBET-ROSSET Marie-Christine	Secrétariat du Cnis
M ^{me}	CHAZAL Joëlle	ANPE
M.	CHOFFEL Philippe	Délégation interministérielle à la ville
M.	CUNÉO Philippe	Min. Santé - DREES
M.	DAMAIS Jean-Philippe	Université Paris 13
M.	DE FOUCAULD Jean-Baptiste	Inspecteur général des finances
M.	DEBRAND Thierry	Union social pour l'habitat
M.	DESPLANQUES Guy	Insee
M.	DESROSIERES Alain	Insee
M ^{me}	DION Michèle	Université de Bourgogne
M.	DOURGNON Paul	IRDES
M.	DUBELLOU Jean-Louis	UNAF
M.	DUCHATEAU Patrick	Fédération française du bâtiment
M ^{me}	DUCOURNAU Maryse	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M ^{me}	DUMARTIN Sylvie	Autorité de régulation des télécommunications
M ^{me}	DUSSERT Françoise	Min. Fonction publique - DGAFP
M ^{me}	FARDEAU Michèle	Université Paris I
M ^{me}	FAVREAU Françoise	ONISEP
M.	FOUGERE Denis	Insee - Crest
M.	GENTIL Bernard	Min. Affaires étrangères - DFAE
M ^{me}	GILLES Catherine	Min. Equipement - SES
M.	GINIER Pierre	Insee
M ^{me}	GOUX Dominique	Insee
M.	GOY Alain	Min. Education - DEP
M ^{me}	GUICHARD Diana	Secrétariat du Cnis - Comité du label
M.	GUILLEMOT Danièle	Centre d'études de l'emploi
M ^{me}	HAMON-CHOLET Sylvie	Min. Emploi - DARES
M.	HEROQUER Philippe	Agence de développement et d'urbanisme de Lille
M.	HOLCBLAT Norbert	Min. Emploi - DARES
M.	JAUNEAU Yves	Min. Culture - DEP
M.	JUGNOT Stéphane	Min. Emploi - DARES
M.	KHIATI Abdel	Direction du tourisme
M.	KYCH Alexandre	CNRS
M ^{me}	LAGARENNE Christine	Min. Emploi - DARES
M ^{me}	LEFEVRE Cécile	INED
M.	LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M.	LE JEANNIC Thomas	Insee
M.	LERIDON Henri	INED
M.	LIPATZ Jean-Luc	Insee
M.	LOMONACO Jean-Christophe	DECAS
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ
M.	LUBINEAU Christian	ENIM
M ^{me}	MANSUY Michèle	CERC

M ^{me}	MARTIN Magali	Min. Emploi - DARES
M ^{me}	MAUREL Françoise	Insee
M.	MAURICE Joël	CERAS
M.	MERCIER Henri	CRIES Provence-Alpes-Côte-d'Azur
M ^{me}	MERMILLIOD Catherine	Min. Santé - DREES
M ^{me}	MEYER Christine	Mutualité française
M ^{me}	MINODIER Christelle	Insee
M ^{me}	MIZRAHI Andrée	CNRS - ARGES
M.	MIZRAHI Arié	CNRS - ARGES
M.	MOLLET Julien	CCFA
M.	MOREAU Alain	SGAR d'Aquitaine
M ^{me}	MOREAU Françoise	INED
M ^{me}	MORNET Laurence	Institut atlantique d'aménagement des territoires
M.	MOURADIAN Serge	FO
M.	NIEL Xavier	Insee
M ^{me}	OCTOBRE Sylvie	Min. Culture - DEP
M ^{me}	OUVRÉ Brigitte	Secrétariat du Cnis
M ^{me}	PARIS Hélène	CNAF
M.	PAYEN Jean-François	Crédit foncier de France
M.	POUBELLE Vincent	CNAV
M.	PROKOVAS Nicolas	CGT
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M ^{me}	RASTOLL Frédérique	Conseil économique et social
M.	RAZAFINDRATSIMA Nicolas	INED
M.	RIBON Olivier	Insee
M ^{me}	RISSOAN Laétitia	Agence d'urbanisme de Lyon
M ^{me}	ROBERT Bernadette	Conseil régional Poitou-Charentes
M ^{me}	ROTH Nicole	Min. Santé - DREES
M.	ROUSSET David	FO
M ^{me}	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis
M.	SALANAVE Benoît	CNAMTS
M ^{me}	SEDILLOT Béatrice	Min. Emploi - DARES
M ^{me}	SMADJA Nicole	SGAR Ile-de-France
M.	VAXELAIRE Guy	Mairie de la Bresse
M.	VENNAT Francis	Min. Emploi - DARES
M.	VENTELOU Bruno	Observatoire régional de la santé de Provence-Alpes-Côte-d'Azur
M ^{me}	WCISLO Martine	Min. Santé - DREES
M.	ZAMORA Philippe	Min. Emploi - DARES

Absents excusés :

M ^{me}	BAZY-MALAUURIE Claire	Cours des comptes
M.	BUZZI Philippe	Conseil général de Meurthe-et-Moselle
M.	CALLOC'H Jean-Louis	Ordre national des médecins
M ^{me}	DOREL Dominique	Fédération des hôpitaux de Paris
M ^{me}	DUPAYS Stéphanie	Insee
M.	DURAND Denis	CGT
M.	GARRIGUE Olivier	Fédération régionale des travaux publics
M.	LOLLIVIER Stéfan	Insee, Rapporteur de la formation Démographie, conditions de vie
M ^{me}	NUNES-ODASSO Catherine	CANAM
M.	PAILLARD Francis	Chambre des métiers de l'Aube
M.	PUEL Bertrand	CESR Midi-Pyrénées
M.	RENARD Yvonick	MEDEF- Fédération des industries mécaniques
M.	ROSSIGNOL Christian	Groupe des industries métallurgiques
M.	TERRIER Christophe	Min. délégué au tourisme - SPES

I. Introduction

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Bonjour et bienvenue à cette réunion de l'interformation « Statistiques sociales », qui rassemble les quatre formations du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) traitant des questions sociales (« Démographie, conditions de vie », « Education, formation », « Emploi, revenus » et « Santé, protection sociale »). Nous avons désormais pris l'habitude de tenir une réunion annuelle pour mettre en commun les réflexions ou les problèmes que se posent ces différentes formations. Le social est en voie de complexification croissante et, en même temps, de nombreux sujets sont communs à tous les découpages que nous sommes obligés de faire pour des raisons intellectuelles et administratives. Il me semble donc que c'est une bonne chose que nous nous retrouvions pour évoquer ces problèmes transverses.

Je vous transmets les excuses de Monsieur Stéfan Lollivier, qui est à l'étranger et qui sera remplacé par Madame Maurel. Je vous informe par ailleurs du décès de Monsieur Yves Chaigneau, survenu cette semaine, qui faisait partie de la formation « Démographie et conditions de vie » et qui assistait régulièrement à nos réunions.

Pour chacun des thèmes, une présentation sera faite par le service producteur ou par l'instigateur de la réflexion. Un discutant sera chargé d'introduire le débat, puis nous ouvrirons la réflexion à notre honorable assemblée.

II. Du bon usage des panels et cohortes

Mylène CHALEIX, INSEE

Je vais vous présenter les grandes lignes du rapport que Stéfan Lollivier et moi-même avons rédigé au premier semestre 2004, dont le titre complet est « [Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi](#) », et que nous avons dénommé « Rapport Panel ».

Une demande s'est exprimée au CNIS dès la préparation du Moyen terme 1999-2003, au niveau des différentes formations sociales. Déjà, à l'époque, l'avis insistait sur la nécessité de développer des panels. Cette demande est renouvelée au cours de la préparation du Moyen terme 2004-2008, et la notion de coût, qui n'avait pas été mise en évidence dans le premier avis, apparaît. Cette demande répétée du CNIS débouche, en décembre 2003, sur une mission qui nous a été confiée par le directeur général de l'INSEE sur le thème des outils de suivi des trajectoires individuelles.

Par ailleurs, dans son rapport sur les enfants pauvres, le CERC avait souligné l'absence d'outils de type panel dans le paysage de la statistique française.

Quelques mots sur les avantages et inconvénients des données longitudinales. Le panel est indispensable pour comprendre les effets de vieillissement et séparer les effets d'âge et les effets de génération, pour l'analyse des transitions (entrées-sorties sur le marché du travail, pauvreté...). Il est également indispensable pour la compréhension des comportements (carrières salariales, insertion des jeunes, migration...). En outre, dans certains cas, c'est un outil particulièrement adapté à l'évaluation des politiques publiques. Par ailleurs, le panel permet de modéliser l'hétérogénéité individuelle et de capitaliser des informations sur plusieurs vagues. Il permet de fidéliser le ménage et ouvre la possibilité de conduire de nombreuses études méthodologiques.

Les effets d'attrition (ou d'érosion, c'est-à-dire la perte progressive des ménages ou des individus d'une vague à une autre), les coûts et méthodologie de collecte qui sont plus élevés, mais également la « lassitude » des ménages sont des inconvénients des panels souvent cités. Par ailleurs, la méthodologie de mise en œuvre des traitements et des redressements est plus complexe que celle des enquêtes transversales. Enfin, la confidentialité est un problème important.

Le constat

Au plan international, on trouve chez beaucoup de partenaires des panels généralistes, des panels d'enfants, et des panels sur la santé et les personnes âgées.

Les panels généralistes, présents dans de nombreux pays, sont pour la plupart construits sur le modèle américain du PSID, lancé en 1968, et qui consiste en un suivi longitudinal d'un échantillon d'individus. Il s'agit de suivre à la fois les individus et leur famille. Ce panel permet d'étudier les dynamiques des comportements économiques et démographiques, sur lequel se greffent, au besoin,

des enquêtes thématiques. Vous trouverez, dans le rapport, la liste des enquêtes qui ont été réalisées à partir de ce panel. Dans la même logique, on peut citer le panel européen, qui a été mené de 1994 à 2001 par Eurostat, sur le même type d'échantillonnage.

D'autres outils, les cohortes d'enfants ont été élaborés, en particulier dans les pays anglo-saxons. Le Royaume-Uni s'est ainsi livré à des suivis de cohortes d'enfants dès 1946. Ces cohortes ont été renouvelées en 1958, en 1970 et en 2000. La cohorte de 2000 interrogeait des enfants issus de parents de la cohorte de 1970.

Plus récemment, on a vu apparaître des panels sur la santé et les personnes âgées, avec en particulier les travaux réalisés aux Etats-Unis depuis 1994, et le projet SHARE en Europe avec 9 pays membres.

Les panels servent également d'instruments pour l'évaluation des politiques publiques. Cette pratique est notamment courante aux Etats-Unis où, dès la décision de mise en œuvre d'une mesure, l'on met en place des sources, notamment des panels, pour pouvoir l'évaluer.

Enfin, dans certains pays, notamment dans les pays à registres (essentiellement les pays d'Europe du Nord et le Canada), on utilise des sources administratives pour construire des fichiers longitudinaux. Au Canada, le DAL, Données Administratives Longitudinales, est disponible sur la période 1982-2001 et porte sur 20 % de la population. C'est donc un panel d'une taille significative.

En France, certaines sources permettent une approche longitudinale. Des exemples sont disponibles en annexe du rapport. Mais ces panels portent souvent sur des sous-populations, imposées par le recours à des données administratives qui sont liées généralement à une politique ou plus exactement à une prestation que l'on cherche à évaluer. Deux opérations exemplaires peuvent néanmoins être citées à ce propos : d'une part, l'enquête sur les sorties du RMI avec trois vagues entre 1997 et 1998 ; d'autre part, les DADS qui sont « panelisées » depuis 1967. Il convient de noter, car le fait est rare, que le principe de ce dernier dispositif a été repris aux Etats-Unis.

Un certain nombre d'initiatives méritent également d'être signalées du côté de la DARES et de la DREES. Du côté de la DARES, en matière de politique d'emploi, on peut citer la mise en place de groupes témoins, en multi-sources administratives complétées par des enquêtes de terrain auprès des individus et des entreprises. Du côté de la DREES, on peut citer l'échantillon inter-régimes d'allocataires des minima sociaux et les échantillons inter-régimes de retraite et de cotisants.

Le panorama des opérations dans le système statistique public (SSP) est marqué par une grande culture de la coupe transversale, qui ne permet pas de capitalisation puisque les échantillons sont séparés, et par des enquêtes multi-thèmes très lourdes à mener. Par ailleurs, l'absence de données longitudinales conduit à un recours important aux questions rétrospectives dans les enquêtes transversales, avec les problèmes que cela peut poser, et qui sont signalés dans le rapport. On signalera, pour finir, que si la France a peu recours aux panels, cela peut s'expliquer par un manque de savoir-faire, tant en amont sur la préparation, qu'en aval en matière de traitement, de redressement et d'exploitation. En particulier, l'essentiel des exploitations porte sur deux années, donc uniquement sur une transition $t / t+1$. Un effort doit être consenti également dans ce domaine si la France veut résorber son retard.

Les besoins exprimés

Nous avons mené environ une quinzaine d'entretiens. Il est apparu nécessaire aux interlocuteurs que nous avons rencontrés d'améliorer la connaissance des phénomènes (modélisation, explication, prédiction) et l'évaluation des politiques publiques. Il convient, par ailleurs, de tenir compte des contraintes européennes sur les outils utilisés dans les enquêtes sur les entrées-sorties, notamment sur le marché du travail.

Les domaines sur lesquels les besoins se sont exprimés sont très variés : la démographie, l'immigration, le social (les inégalités, la pauvreté, les conditions de vie...), l'insécurité, les enfants (les données socio-démographiques, en lien avec l'éducation et la santé), l'emploi, la santé, la retraite et le vieillissement, mais aussi les entreprises.

Au plan local, des besoins se sont exprimés sur les liens entre les différentes géographies (lieu de résidence, de travail, d'étude...) et sur la façon dont les individus évoluent dans leur cycle de vie.

En revanche, nous avons été surpris par la faiblesse des demandes exprimées à l'échelle locale, eu égard au contexte de décentralisation que nous connaissons. On notera aussi les difficultés pour construire des indicateurs simples faisant sens sur un territoire relativement restreint.

Propositions

Fort de la connaissance de ces besoins, nous proposons de fédérer et de mutualiser :

* en valorisant davantage les données administratives (échantillonnage, appariement...);

* en mettant en place trois panels obtenus par collecte : en population générale en s'appuyant sur l'opération communautaire PRCV/SILC - sur les enfants notamment en encourageant les projets en cours du côté de l'INED et de l'INSERM - sur les personnes âgées en utilisant peut-être Share ;

* en jouant la complémentarité entre les enquêtes et les données administratives, tout en respectant la confidentialité et en particulier les problèmes de collecte loyale (informer les intéressés sur les appariements des enquêtes avec des données administratives).

Concernant la complémentarité entre enquêtes et données administratives, la France détient déjà un certain savoir-faire. L'enquête « Revenus fiscaux », par exemple, qui date de la fin des années 50, est une enquête enrichie de données administratives.

Toujours dans le cadre de la complémentarité entre enquêtes et données administratives, nous pensons qu'il est possible de construire un panel sur la base de l'échantillon démographique permanent (EDP), qui pourrait servir de colonne vertébrale au système.

Recommandations

Nous recommandons la mise en place d'un centre de ressources qui permettrait une meilleure exploitation des différents panels, qu'ils soient issus de la collecte ou construits à partir de données administratives. Cela permettrait d'enrichir les enquêtes existantes avec des données administratives par exemple, ou, *a contrario*, de tirer des échantillons d'enquêtes en disposant déjà d'un certain nombre de données du centre de ressources. Le Centre doit permettre de maîtriser l'intégralité du processus d'exploitation de ces données en toute sécurité. Il serait mis au service du SSP. L'INSEE en assurerait la maîtrise d'œuvre.

Nous insistons aussi sur la nécessité de rendre accessibles les données. Concrètement, il s'agit de les documenter, de les mettre à disposition, d'en évaluer la qualité et, bien sûr, de les valoriser, tant au niveau des sources que des méthodes. Un exemple significatif : si vous vous rendez sur le site du Centre Quetelet, et que vous tapez « panel », le moteur de recherche listera trois panels : le panel d'élèves de l'Éducation nationale, le panel RMI et un panel d'électeurs issu du référendum de 1958. Nous avons donc une marge de progrès devant nous.

Le rapport ne contient que des propositions, qui n'ont pas donné lieu à une évaluation de coûts. Nous insistons sur la nécessité d'instruire de façon très précise les dossiers avec la CNIL avant toute prise de décision ultérieure.

Conclusion

Nous avons débordé du champ de la commande qui nous avait été passée puisque nous avons intégré, dans le rapport, un certain nombre de recommandations. Il s'agit :

* d'impulser une démarche de coordination dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, en s'inspirant peut-être du dispositif qui existe dans le domaine des statistiques d'entreprise, avec le Comité SSE ;

* de bâtir une stratégie au sein du SSP sur la place des universitaires et la façon de répondre aux appels d'offres d'Eurostat ;

* de développer une méthodologie à la fois du côté de la collecte et de l'exploitation, pour rendre les panels plus accessibles et faire qu'ils soient mieux utilisés.

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie de cette présentation. L'INSEE a été bien inspiré de commander un tel rapport car nous avons besoin d'outils pour mieux appréhender une réalité sociale qui a toujours été complexe mais qui, au niveau de nos représentations, est plus difficile à appréhender qu'à d'autres périodes. Nous sommes en amont d'une prise de décision éventuelle, sachant qu'il appartiendra au Bureau du CNIS de décider s'il va plus loin ou pas dans les propositions.

Introduction au débat

Denis FOUGERE, Directeur de recherche CNRS-CREST

Un rapport précis et riche

J'identifie trois points forts principaux à ce rapport.

- Il livre une recension exhaustive des sources existant tant en France qu'à l'étranger (comparaisons possibles, identification des manques...).
- Il émet une proposition de construction d'un premier panel, d'une « colonne vertébrale » l'EDP++. Cela me paraît raisonnable, étant précisé que cette proposition, qui peut être enrichie, offre une base de discussion constructive. Enfin, on sort du cadre des vœux pieux et des critiques, voire du

pessimisme actif de certains pour qui les panels sont difficiles à mettre en œuvre, ou n'aboutiraient qu'à l'observation permanente des mêmes populations.

- Il formule des recommandations très précises, tout d'abord sur la création d'un centre d'appariement sécurisé. En effet, n'importe qui ne peut pas construire des panels à partir de fichiers administratifs. Cette tâche incombe, à mon sens, à des fonctionnaires assermentés, dont le travail doit faire l'objet d'un contrôle. Il vous appartiendra de définir, avec d'autres, ces outils de contrôle. Il faudra également s'interroger – et le rapport l'explique clairement – sur la complétion de ce panel, de cette colonne vertébrale, par d'autres sources, notamment par des données en coupe transversale. J'insiste sur ce point car il me semble qu'il constitue une divergence d'appréciation légère avec les auteurs du rapport. Enfin, il s'agit non pas simplement d'ouvrir l'accès aux chercheurs, mais bien de collaborer avec le monde académique, avec l'Université et les centres de recherche. De ce point de vue, nous aurions beaucoup à apprendre des pratiques étrangères. Ouvrir l'accès aux chercheurs ce doit être véritablement « donner l'information », c'est à dire des fichiers de travail immédiatement utilisables par les chercheurs, et de la documentation sur ces sources. Et en ce domaine, nous avons des progrès à faire.

La « culture » de la coupe transversale est-elle excessive ?

Pour les auteurs, la France a une « culture » de la coupe statistique transversale et il faudrait passer à une culture du panel. A mon sens, la situation est plus complexe que cela. La statistique est une science, un métier, une profession. Bien des difficultés statistiques sont présentes dans la coupe transversale, c'est à dire l'enquête faite une année donnée sur une population donnée que l'on ne suit pas dans le temps. Il n'y a pas lieu, ici, de vous asséner, par un jargon technique, l'ensemble de ces difficultés. De nombreuses avancées méthodologiques ont été réalisées sur les coupes transversales durant ces dix, voire quinze dernières années. Les chercheurs ont proposé des solutions à ces difficultés. A l'échelle internationale, ces propositions ont été mises à profit dans le cadre de travaux réalisés à partir de coupes transversales, sur les crédits d'impôts aux Etats-Unis, les allocations chômage, le salaire minimum, la pauvreté, etc... Dire que le contexte international pousse au panel et seulement au panel serait oublier la nécessaire complémentarité entre les deux méthodologies. Ce serait une erreur pour l'avenir, et les auteurs en ont conscience puisque le rapport souligne l'intérêt d'apparier coupes transversales et panels.

Les données de panel : coûts non financiers et bénéfiques

Les panels reproduisent voire amplifient les difficultés. On peut donc se demander pourquoi faire des panels : s'il s'agit uniquement de faire des statistiques descriptives, on peut faire des coupes répétées. Mais la plupart des problèmes sociaux et économiques doivent s'analyser sous l'angle des phénomènes de récurrence, de persistance dans la pauvreté ou dans une situation de chômage, de transmission des inégalités au sein de la famille. C'est donc au sein de l'unité statistique habituelle qu'il nous faut développer l'analyse. De ce point de vue, la littérature sur le panel est pleine d'enseignements. Par exemple, le panel permet de mieux saisir les causalités retardées : si je passe aujourd'hui par un CDD, est-ce que je serai, demain, plus vraisemblablement en CDI ou au chômage ? si mon enfant est en échec scolaire aujourd'hui, et si je n'ai pas les moyens de lui permettre de dépasser cet échec, son insertion sur le marché du travail sera-t-elle plus difficile demain ?.... Le panel permet, et c'est sans doute son mérite essentiel, d'identifier des effets causaux, si causalité il y a. Et ce n'est pas abstrait, la politique publique qui vient essayer de corriger ces effets a besoin de savoir ce qui se passe. Et il est peut-être temps d'apprendre au plus près.

Comment limiter l'excès ?

En France, il y a eu dans les années 1970 et 1980 une recherche de très grande qualité sur les panels, avec notamment les travaux de Jacques Mairese, d'Alain Trognon, de Christian Gouriéroux et d'Alain Monfort. En 1978, une conférence a même eu lieu à Paris sur les panels, qui a donné lieu à un numéro de la revue *Annales de l'Insee*, qui est très cité. Malgré cela, il n'y a pas de culture du panel en France. Il convient aujourd'hui de développer les liens entre la recherche, tant dans les centres universitaires qu'administratifs, et les producteurs de données. Cela doit nous conduire à proposer un plan quasi volontariste pour développer une culture de panels, avec, d'une part des enseignements, des séminaires communs, des bourses de recherche, etc., et d'autre part une mise à contribution des universitaires qui le souhaitent et ont une expertise dans ce domaine pour constituer des panels et en traiter les données. Pardonnez-moi cette prise de position militante, mais je suis convaincu que le développement de cet axe de connaissance passe par une combinaison optimale des différents apports.

Les champs non couverts

Cela est sans doute dû à la prudence des auteurs, mais je n'ai pas identifié, dans le rapport, le périmètre exact de l'EDP++. La première des « greffes » de l'EDP++, les DADS, déclarations annuelles de données sociales, ne couvre pas tout le champ. Des champs nécessaires à la compréhension des phénomènes évoqués antérieurement ne sont pas identifiés : le chômage n'est pas identifié comme tel, ni le RMI, ni l'inactivité longue incluant la prison et la longue maladie ; les salariés de la fonction publique n'apparaissent pas, alors que entre un cinquième et un quart de la population active travaille dans la fonction publique d'Etat et les hôpitaux publics. Nous n'avons pas non plus d'informations sur le parcours scolaire ni sur la formation tout au long de la vie... Il faudra avoir des informations sur ces questions à l'avenir.

Par ailleurs, l'unité observée est la personne. Mais qu'en est-il du ménage, source de nombre des phénomènes que nous avons évoqués ? *Quid* de la trajectoire professionnelle et salariale du conjoint ?

Enfin, et d'ailleurs le rapport l'évoque, on doit se demander dans quelle mesure l'EDP++ pourra compléter ou être complété par d'autres panels qui existent déjà et qui sont extrêmement riches (fichier historique des demandeurs d'emploi de l'ANPE, fichier DARES pour les bénéficiaires de la politique de l'emploi, panels de la DEP...).

Nouvelles questions, nouvelles données ?

Des nouveaux thèmes émergent, dont trois me paraissent fondamentaux :

* le parcours scolaire et ses liens avec l'emploi : où les parents inscrivent-ils leurs enfants quand ils peuvent contourner la carte scolaire ? quels sont les environnements de classe, de collège ? quels sont les effets des redoublements ? quelle est l'influence de la taille des classes ? quel est l'effet des échecs scolaires sur l'insertion ? Ce sont autant de questions auxquelles nous devons répondre plus précisément aujourd'hui ;

* la persistance du chômage et de la pauvreté ;

* la ségrégation urbaine et la discrimination.

Sur ce dernier thème, je vous conseille de lire l'excellent rapport de Joël Maurice et de Jean-Paul Fitoussi, qui a été rédigé pour le Conseil d'analyse économique. Aujourd'hui, nous avons toutes les difficultés du monde à comprendre le phénomène de la ségrégation urbaine et de ses conséquences sur les poches de pauvreté.

Ces nouveaux thèmes appellent de nouvelles approches, qui allient plusieurs disciplines (sociologie, psychologie, économie) et qui reposent sur l'analyse des interactions et des dynamiques sociales (effets de groupe, d'équipe, de voisinage...).

Au plan méthodologique, les chercheurs ont dépassé le cadre de l'échantillon aléatoire des individus, qui n'apparaît plus approprié, pour s'intéresser aux « unités statistiques » qui seront, demain, une classe, un collège, un quartier, une entreprise, voire un département de production d'une entreprise. Ils sortent donc du paradigme habituel de l'individualisme méthodologique, car il ne permet pas d'appréhender pleinement l'amplitude de certains effets en matière de délinquance, d'échec scolaire, de ségrégation, de « ghettoïsation ». Les données de panel sont indispensables pour comprendre ces phénomènes.

Débat général

Jean-Baptiste de FOUCAULD

Je vous remercie d'avoir ouvert le débat aussi largement que cela. J'ai reçu une lettre de Monsieur Durand, qui représente la CGT au Bureau du CNIS. Il ne peut être présent ce matin mais il souhaitait exprimer un certain nombre de réserves concernant les risques que posent les panels. Y a-t-il un représentant de la CGT dans la salle, ou souhaitez-vous que je donne lecture de la lettre de Monsieur Durand ?

Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT

La CGT s'interroge tout d'abord sur l'importance volumétrique, et par conséquent les coûts financiers, que la mise en place d'un tel outil entraînerait. Elle se demande dans quelle mesure ces efforts financiers et humains ne s'opéreraient pas au détriment d'autres outils statistiques qui existent déjà ou qui pourraient être mis en place par le SSP.

Par ailleurs, la CGT s'interroge sur les risques pour les libertés individuelles liés à la création d'un grand centre de ressources, aussi sécurisé soit-il. La crainte d'un « *big brother* » plane dans les esprits, sachant que le panel que vous souhaitez mettre en place traiterait un cinquième de la

population, combinerait plusieurs caractéristiques, et risquerait, par là, de rendre l'individu complètement transparent.

Enfin, nous pensons que la concentration de ces informations au moyen d'un panel risquerait d'affecter la confiance de l'enquêté à l'égard de l'enquêteur. Or l'on sait très bien, tant en sciences sociales qu'en marketing, que la qualité d'une information dépend de la qualité du questionnaire et de l'habileté de l'enquêteur, mais également de la relation de confiance qui s'établit entre l'interviewé et l'intervieweur. Ce point est de nature à introduire une suspicion à l'égard de la statistique publique qui, de notre point de vue, serait tout à fait dommageable.

Pour toutes ces raisons, la CGT exprime de fortes réserves, dans un premier temps, quant à l'opportunité de la mise en place d'un tel panel. Ces réserves ne sont pas exprimées à l'égard du panel lui-même, mais elles visent à vous interpeller sur la nécessité d'engager un débat plus approfondi au sein de cette instance.

Alberto LOPEZ, CEREQ

Tout d'abord, je voudrais m'associer à Monsieur Fougère pour rendre hommage à l'extrême qualité du rapport de Mylène Chaleix et de Stéfan Lollivier. Outre sa richesse, ce rapport analyse les expériences étrangères avec un regard critique. Le rapport est également engagé sur des bases concrètes.

Ma deuxième remarque sera plus critique. En effet, en page 25 du rapport, les auteurs indiquent, s'agissant du prolongement de l'interrogation du panel des élèves de la DEP, que « cela permettrait d'évaluer pour la première fois la réussite des étudiants à la sortie du système scolaire ». La formulation est sans doute imprécise car il faut savoir que les enquêtes IVA (Insertion dans la Vie Active) coordonnées par la Direction d'évaluation et de la prospective, et les enquêtes générationnelles du CEREQ s'inscrivent dans cet objectif. Peut-être ne répondons-nous pas aux objectifs, mais dans ce cas, il conviendrait de développer cette pensée.

Enfin, je voudrais vous livrer une série d'interrogations à partir de la lecture que j'ai pu faire des recommandations et comment se positionne un organisme comme le CEREQ dans un tel dispositif. Si j'ai bien compris, il s'agit de constituer une base de sondage assez riche, sur la base d'un panel généraliste, donc d'un ensemble d'individus représentant environ un vingtième de la population générale, et sur lesquels on concentrerait des informations provenant soit de sources administratives (y compris les données du recensement des populations) soit d'enquêtes. L'on aboutirait ainsi à une base de sondages partagée par l'ensemble du SSP, qui permettrait à chaque organisme intervenant de « piocher » des échantillons correspondant à ses finalités.

Le CEREQ est un organisme public. Il évolue dans le « giron » du système statistique public, mais il n'est pas, à proprement parler, un service statistique ministériel. Un certain nombre de questions d'accès se poseront à lui, et je pense que d'autres organismes seront confrontés à cette situation. En la matière, le « cercle » du service statistique public mérite d'être précisé.

Au CEREQ, un premier volet de notre activité consiste à identifier et comprendre les trajectoires d'insertion des jeunes, en prenant en compte les comportements et stratégies individuelles, ainsi que les modes de gestion de la main d'œuvre des entreprises. Dans un deuxième volet, nous travaillons sur la compréhension des cheminements professionnels plus longs. Compte tenu de ces domaines d'intervention, comment un organisme comme le CEREQ peut-il intervenir dans le système que vous proposez de mettre en place ? En insertion des jeunes, nous utilisons la base des anciens élèves comme base de sondage. Avec le nouveau dispositif, nous pourrions « piocher » dans la base de sondage pour interroger des individus, puiser des informations plus riches. Cependant, la base de sondage couvre 1/20^{ème} de la population, et certains de nos échantillons de générations de sortants vont au-delà de ce taux. Cela répond à une demande de nos institutions de tutelle, qui souhaitent connaître plus finement le devenir des sortants du système éducatif (insertion comparée des sortants de licences professionnelles avec sortants de DUT, BTS...). La question de la taille d'échantillon critique, celle qui est nécessaire à une appréciation fine, se pose donc.

En résumé, j'identifie deux problèmes ou interrogations majeures : d'une part, l'accès à la base de sondage, avec les garanties de sécurisation et de confidentialité requises ; d'autre part, les limites d'une base de sondage fondée sur un échantillon de 1/20^{ème} ou peut-être moins.

Guy DESPLANQUES, INSEE

Je suis responsable, en tant que chef du département de la démographie, de l'échantillon démographique permanent. Le rapport nous interpelle fortement, car il nous appartiendra de faire évoluer cet échantillon vers l'EDP++. En particulier, il faudra prendre en compte le problème des enquêtes qui seraient « greffées » sur le panel. Par exemple, aujourd'hui pour l'enquête de la DREES

sur « carrières et santé » une réflexion de méthode a eu lieu sur le tirage d'un échantillon à partir de l'échantillon démographique permanent. On se rend compte que pour réaliser une enquête, la base de sondage se trouverait vite saturée, et il faudrait interroger sur l'ensemble le territoire, y compris dans ceux où l'on n'a pas toujours des enquêteurs. Se poserait également la question du coût élevé de ces enquêtes dans le cadre d'une enquête face-à-face, du fait de la dispersion de ces échantillonnages.

Nous sommes en train de préparer une expression des besoins pour l'échantillon EDP++, tenant compte des préconisations du rapport, et qui sera probablement présentée à la fin de l'année 2004 ou le début de l'année 2005. Nous verrons s'il est opportun de discuter de cette expression des besoins dans un cadre plus large que celui de l'INSEE.

Enfin, je pense qu'il faudrait prévoir, non pas un échantillon concentrant toutes les sources administratives, mais plutôt une « colonne vertébrale » permettant d'accéder, au besoin, à d'autres sources administratives, par des voies aussi sécurisées que possibles.

Michèle MANSUY, Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale

Je voudrais tout d'abord remercier les auteurs du rapport pour leurs propositions, qui visent à structurer des panels permanents, et qui tranchent avec la politique du *stop and go* qui est si bien décrite dans le document.

Je voudrais revenir sur deux points particuliers, qui ont été évoqués dans le dernier rapport du CERC. Ce rapport avait souligné le retard du système français, par rapport à d'autres pays européens et plus encore aux États-Unis et au Canada, dans le domaine des statistiques sur la pauvreté des enfants. En termes de suivi longitudinal, le rapport du CERC avait formulé deux propositions :

- * d'une part, la mise en place d'un panel d'enfants dès la naissance, proposition qui est reprise dans le rapport, afin d'analyser rigoureusement les conséquences à terme de la pauvreté vécue dans l'enfance ;

- * d'autre part, l'enrichissement du panel d'élèves de l'Éducation nationale par des informations concernant les familles des élèves (composition et recombinaison éventuelle de ces familles, situation professionnelle et revenus des familles...), ces éléments d'information étant nécessaires à une analyse causale.

Par ailleurs, je voudrais m'associer aux propos de Monsieur Fougère concernant les effets du chômage de longue durée et les entrées et sorties de pauvreté. Nous avons besoin, là aussi, d'informations longitudinales pour pouvoir formuler un diagnostic.

Enfin, il me paraît important, pour valoriser ces sources, de les ouvrir au monde de la recherche. Le rapport a souligné ce point. L'association du système statistique et des chercheurs devrait permettre de faire entendre davantage notre voix à l'international.

Didier BALSAN, représentant de la CFDT

Je voudrais tout d'abord saluer le travail de synthèse des auteurs, qui montre bien la nécessité d'accorder une place plus forte aux données longitudinales. Par ailleurs, je voudrais apporter deux nuances. Le rapport met certes en avant les avantages et les inconvénients du longitudinal, mais il ne met pas suffisamment l'accent sur les limites des analyses économétriques qui sont utilisées. Pour traiter des questions de sélection notamment, les méthodes statistiques ne sont pas toujours robustes. Les difficultés tiennent surtout à mon sens, à ce qui relève de l'évaluation *ex-post* des dispositifs publics. A ce propos, s'il est évident que les données longitudinales sont préférables à des données en coupe quand il s'agit de proposer un diagnostic et de décrire des situations, le rapport, en revanche, ne fait pas de comparaison avec les méthodes d'évaluations fondées sur la constitution d'un groupe de contrôle, préalablement à la mise en œuvre d'un dispositif public.

Alain GOY, Rapporteur de la formation « Éducation, Formation »

Je voulais souligner que le domaine de l'éducation paraît être un univers distinct de l'univers principal qui est évoqué dans le rapport. L'Éducation nationale dispose en effet de ses propres fichiers d'élèves, avec un identifiant particulier. La jonction entre ces deux systèmes ne semble pas aller de soi. Une exception, la reprise par l'INSEE du panel de 1995 pour suivre les jeunes au-delà de leur sortie du système éducatif. Pour notre part, nous avons des projets ambitieux d'appariement de fichiers d'élèves (en cryptant des identifiants notamment), pour établir des trajectoires sur dix ans.

Francis VENNAT, DARES

Mylène Chaleix a insisté sur la faisabilité technique du dispositif, tandis que Monsieur Fougère, lui, a présenté l'angle des besoins. Eu égard à la taille du projet, à sa complexité et au temps nécessaire à sa mise en place, il me paraît nécessaire de bien identifier les besoins auxquels nous voulons répondre à l'horizon de deux ou trois ans. Je pense que la sécurisation des parcours professionnels, sujet à la croisée des sujets théoriques et politiques, pourrait être l'un des besoins, traité à l'aune des trois termes du parcours (chômage, emploi et inactivité).

Ce dispositif doit nous aider à répondre à la complexification de la société, mais il faut savoir que la complexification accompagne la transformation. En quoi l'outil nous permettra-t-il de mieux répondre aux transformations par exemple sur les types d'emploi, la précarité... ? Autre terme de la question : aujourd'hui sur des sujets auquel l'appareil statistique ne répond pas, on fait des enquêtes ponctuelles des travaux monographiques, qui sont très utiles et qu'il faudra garder comme un des volets pour répondre à la complexification et la transformation de la société. On rejoint la question du coût : le projet, compte tenu de sa taille, ne risque-t-il pas d'emporter le besoin qui peut être exprimé pour des travaux en coupe, qui sont très utiles ?

Jean-Louis DUBELLOU, UNAF

Les panels ne s'attachent qu'à l'individu, et non pas au ménage. C'est, à mon sens, une lacune préoccupante.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

La réflexion doit se poursuivre. Pour ma part, je suis sensible à l'argument selon lequel il importe de préciser les besoins auxquels l'on souhaite répondre. Je partage également la réflexion selon laquelle il est nécessaire d'utiliser de manière optimale les sources existantes, d'associer le monde de la recherche et de former les services producteurs à l'évaluation. Par ailleurs, j'ai été sensible à l'honnêteté de Denis Fougère qui, bien que se réclamant de l'individualisme méthodologique, reconnaît que cela ne couvre pas tout le champ. C'est une remarque très intéressante. Il faudrait, un jour, travailler sur les implicites de la recherche, les débats philosophiques et intellectuels considérables qui sont en amont. Cela rejoint la question de l'interaction entre la personne et la famille. Pouvons-nous répondre aux questions précises qui ont été posées ?

Mylène CHALEIX, Drees

Nous voulons jouer sur la complémentarité entre les différents outils, le système prenant appui sur une colonne vertébrale, l'EDP++. Par ailleurs, toutes les données de l'EDP++ n'ont pas obligatoirement la même durée de conservation. Enfin, les trois panels d'enquêtes viendront compléter le dispositif. L'idée est bien d'avoir des enquêtes qui pourraient bénéficier de l'entrepôt de données pour obtenir des informations difficiles à avoir par ailleurs.

Françoise MAUREL, Insee

Je voudrais apporter quelques éléments de réponse aux questions qui ont été posées par la CGT. Bien entendu, nous avons commencé à réfléchir de façon plus précise que dans le rapport sur la construction de l'EDP++. Le rapport contient des orientations, et non un bilan précis des coûts et avantages d'un tel projet. Néanmoins, les risques que vous avez mentionnés concernant le volume de cet échantillon, le risque que cela se fasse au détriment d'autres opérations, etc., sont minimes puisque, comme cela vient d'être précisé, l'objectif est de jouer sur la complémentarité entre les différents outils.

L'EDP++ ne se substituera pas à toutes les enquêtes statistiques. On procèdera à des enquêtes sur d'autres panels et à des enquêtes transversales si le besoin s'en fait sentir. J'en veux pour exemple l'enquête « Revenus fiscaux », qui symbolise cette complémentarité entre des données d'enquête_ l'enquête Emploi_ et des données fiscales, et qui comporte une couche supplémentaire de reconstruction des prestations sociales et des parties de revenus qui ne figurent pas dans les déclarations fiscales, que nous intégrons par des procédures d'imputation. J'ajoute que cette source sera prochainement enrichie par des informations sur les revenus du patrimoine.

En outre, l'avantage des données administratives en termes de coût est tel qu'il permet des volumes importants.

En contrepartie un panel de données administratives présente des risques d'atteinte aux libertés individuelles, de difficulté à fidéliser l'enquêté et à établir une relation de confiance avec lui. Mais ces risques sont clairement identifiés dans le rapport. Le projet, tel qu'il sera étudié, va essayer de

répondre à cette complexité et d'offrir toutes les garanties, notamment par le recours à des centres sécurisés, de respect des libertés individuelles et répondre à ce souci de garder la confiance avec l'enquêté. Cela fait partie des objectifs du projet et pour ma part, je suis confiante quant à notre capacité à atteindre ces objectifs.

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire Général du Cnis

Je voudrais remercier les auteurs de ce rapport car, bien que la mission leur ait été confiée par le directeur général de l'INSEE, elle était explicitement fondée sur une demande du CNIS. Ce rapport a été loin dans les propositions, qui vont même au-delà de la lettre de mission. Le débat qui vient d'avoir lieu témoigne d'ailleurs de l'extrême précision de ces propositions.

Le comité de direction de l'Insee qui a examiné ce projet a insisté d'une part sur la nécessité de conduire une réflexion, dès en amont du projet, avec la CNIL sur la protection des libertés individuelles ; et d'autre part, la nécessité d'approfondir la réflexion sur les coûts inhérents à un tel projet. Les préoccupations qui ont été exprimées dans la lettre de la CGT ont été évoquées, spontanément, dans le débat interne à l'Insee. La réflexion devra donc se poursuivre, notamment lors des réunions des formations du printemps.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je crois effectivement qu'il faudra poursuivre le débat dans les différentes formations tant sur les problèmes de protection de vie privée, qui sont une préoccupation croissante au sein de la population, que sur les besoins.

III. Quels indicateurs et quels instruments statistiques pour la politique de la Ville ?

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

La politique de la ville a été affirmée avec une acuité nouvelle depuis la loi du 1^{er} août 2003, que l'on a trop tendance, d'ailleurs, à limiter à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. En effet, d'autres dispositions sont prévues par cette loi, notamment des programmes très ambitieux dans les 750 zones urbaines sensibles (ZUS) du territoire national, dont on parle peu mais qui ont besoin d'indicateurs et d'instruments statistiques pertinents.

Philippe CHOFFEL, Délégation interministérielle à la Ville

Le contexte

Ce travail de rassemblement d'indicateurs sur la connaissance des ZUS s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003. Bien entendu, des travaux avaient été réalisés sur les zones de la politique de la ville avant cette date. Mais la loi du 1^{er} août 2003 actualise fortement les besoins.

La loi du 1^{er} août 2003

La loi comporte cinq volets, que je ne détaillerai pas ici. Je soulignerai simplement que dans son premier volet, qui porte sur la réduction des inégalités sociales et des écarts de développement entre les territoires, la loi propose la mise en œuvre de programmes d'actions dans les ZUS, qui seraient conduits par l'État, les collectivités locales et les établissements publics. La loi décline les six thématiques autour desquelles ces programmes doivent être organisés. Des objectifs sont avancés pour chaque thématique et des indicateurs y sont associés. Je ne parlerai pas des autres volets de la loi, plus connus, sur la rénovation urbaine.

La loi propose également, toujours dans le volet sur la réduction des inégalités sociales, de créer un Observatoire national des ZUS, dont le rôle est de rassembler des informations sur ces ZUS, de suivre les politiques publiques mises en œuvre dans ces territoires, de mesurer l'évolution des inégalités sociales et de développement qui les affectent, ainsi que les écarts avec les autres quartiers et territoires. Cet observatoire se met en place. Une équipe a été formée au sein de la Délégation interministérielle à la ville pour en assurer le secrétariat. En outre, un conseil d'orientation doit être mis en place, qui réunira à la fois les administrations, les services producteurs, des représentants des collectivités locales et des différentes parties concernées, ainsi que des membres du Parlement. L'observatoire devra rendre un rapport annuel au Parlement, rapport national qui sera présenté par le

ministre en charge de la politique de la ville. La loi prévoit aussi qu'un débat devra avoir lieu au sein de chaque collectivité locale où ces programmes d'action seront mis en œuvre, débat portant notamment sur la réalité des quartiers et des actions qui y sont conduites. Cela suppose que les collectivités territoriales et les différents acteurs disposent d'informations et d'indicateurs de suivi sur chacune des 750 ZUS. C'est un défi pour la statistique que de fournir des indicateurs pour ces zones qui sont infra-communales.

Les six thématiques autour desquelles les programmes d'action doivent être organisés sont l'emploi et le développement économique, l'habitat et l'environnement urbain, la santé, l'éducation, la sécurité et la tranquillité publique, et enfin, la mobilisation des services publics. Je ne vous parlerai que des trois thèmes, l'emploi, l'éducation et la santé qui sont au cœur des préoccupations de l'interformation.

Le thème « Emploi et développement économique »

Sur ce thème la loi avance des objectifs sur la réduction du chômage, sur l'accès aux formations professionnelles, sur les politiques d'insertion par l'emploi, objectifs qui doivent être documentés par des indicateurs. Par exemple, la loi mentionne des indicateurs de résultats comme l'évolution annuelle du taux de chômage (dans les ZUS et leurs agglomérations) ou l'évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi. Des travaux sont en cours avec l'Insee et l'ANPE depuis quelques années sur l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi, mais il faudrait également mobiliser des informations sur la population active des populations vivant dans ces quartiers. Pour estimer, si ce n'est les taux de chômage pour chacune de ces zones, du moins des indicateurs s'en approchant, il faudrait disposer d'informations sur le nombre de personnes résidant dans ces quartiers et qui ont un emploi. Actuellement les informations sont issues du recensement de 1999. Pour les informations émanant du nouveau recensement il faut attendre la fin du premier cycle de collecte 2004-2008. Dans l'intervalle, l'utilisation des DADS au lieu de résidence des salariés serait une piste prometteuse. On aurait, par ce biais, une vision de l'ensemble de l'emploi salarié dans les ZUS, ce qui couvrirait la quasi totalité de l'emploi dans ces zones car plus de 95 % des personnes y résidant et ayant un emploi sont salariées. Nous appuyons fortement ces types d'exploitations. D'ores et déjà, au niveau national il est possible de savoir, depuis l'enquête 2003, si les personnes interrogées dans l'enquête Emploi résident en ZUS ou pas. Cela permet d'apprécier globalement les écarts de taux de chômage ou d'autres problèmes relatifs à l'emploi.

Toujours sur l'emploi, l'analyse doit également porter sur le taux de couverture des dispositifs d'aide à l'emploi par rapport à leur couverture dans d'autres contextes urbains. Des premiers travaux sont en cours avec l'aide de la DARES sur un premier dénombrement des bénéficiaires de dispositifs d'aide à l'emploi dans les ZUS. Reste à élargir ce panel à d'autres dispositifs et à l'actualiser.

Concernant le suivi des entreprises, nous travaillons avec des données qui ont été localisées finement par l'INSEE à partir du répertoire SIRENE, ce qui donne un premier état des entreprises existantes, des créations et des mouvements, avec les qualités et les défauts de Sirene. La loi demande aussi de suivre les embauches. Une source administrative existe déjà, qui permet d'analyser les recrutements dans les zones franches, mais elle est incomplète. Si les sources permettant de suivre les mouvements de main d'œuvre et les DADS pouvaient être mobilisées, cela constituerait un progrès important dans le suivi du nombre d'emplois créés.

Le thème « Santé : prévention et accès aux soins »

En matière de santé et d'accès aux soins, la loi énonce des objectifs très précis sur la démographie médicale, l'activité des médecins dans ces secteurs, l'accompagnement de programmes de prévention, le suivi des questions de santé scolaire.... Les indicateurs avancés dans la loi, qui peuvent évoluer en fonction des contraintes techniques, sont des indicateurs de mesure de la densité de médicale des quartiers par rapport à d'autres territoires. Des premiers travaux sont réalisés à partir de Sirene. La mobilisation d'autres sources, en particulier le futur inventaire permanent des équipements serait un progrès. Des travaux en cours à l'Observatoire de la démographie médicale montrent qu'il est important de suivre un indicateur sur le niveau d'activité des médecins. Ces informations sont parfois disponibles au niveau communal, l'enjeu serait de les avoir au niveau infra communal. Concernant l'accès aux soins, la loi mentionne, notamment, le suivi du nombre de titulaires de la CMU. Des expériences existent au niveau local, des caisses d'assurance maladie traitent cette information. Nous souhaiterions que l'utilisation de cette source puisse être plus généralisée. Concernant la santé scolaire, la loi cite le suivi d'un certain nombre d'indicateurs qui sont issus, généralement, des bilans de santé scolaire. Les travaux de comparaison des zones d'éducation prioritaire (ZEP) avec les territoires qui ont été déjà réalisés par la DREES montrent qu'il y a des problèmes importants dans ce domaine. Avec l'aide de la DREES, nous parvenons à les suivre de

façon globale sur l'ensemble des ZUS. Nous sommes en train de réaliser des premières exploitations de ce type. Là aussi, nous savons qu'un certain nombre d'expériences locales sont conduites. Nous souhaiterions qu'elles soient favorisées et élargies.

Le thème « Éducation : réussite scolaire »

S'agissant de la réussite scolaire, les objectifs affichés visent un renforcement des efforts en matière d'éducation prioritaire ainsi qu'une simplification des politiques éducatives. La loi fait état d'indicateurs de moyens (nombre d'enseignants pour cent élèves, nombre moyen d'élèves par structure pédagogique...), que nous pouvons élaborer avec la DEP, ainsi que d'indicateurs de résultats (proportion d'élèves en retard à différents niveaux, taux d'accès à différents niveaux, taux de réussite au brevet des collèges et au baccalauréat). Pour l'instant, l'information qui nous est communiquée sur les indicateurs de résultats est pertinente et nous renseigne sur la différence entre ce qui se passe dans ce quartiers et ce qui se passe ailleurs. Mais il conviendrait, pour l'avenir, d'obtenir des informations sexuées. En effet, les travaux en cours sur les questions d'accès à l'emploi, en fonction du diplôme notamment, montrent d'assez fortes différences sur les trajectoires entre les garçons et les filles.

Enfin, dans le cadre des travaux qui sont réalisés avec la DEP, nous suivons la réalité des élèves qui sont inscrits dans des établissements situés dans des ZUS. Cette démarche est pertinente en ce qui concerne les questions de moyens. Pour les indicateurs de résultats, on note que plus on avance dans la scolarité, plus les risques de divergence entre le lieu d'étude et le lieu de résidence des élèves sont élevés. A l'avenir, on pourrait tenter de mobiliser une information au lieu de résidence des élèves, plutôt qu'au lieu d'étude. Cela permettrait de traiter la problématique de l'évitement d'un certain nombre d'établissements situés dans des quartiers en difficulté, la loi faisant état d'indicateurs qui permettraient d'appréhender cette réalité. Ceux dont nous disposons actuellement ne sont pas appropriés car ils ne permettent pas d'analyser à la fois la situation des élèves au lieu de résidence et au lieu d'étude, de façon à suivre les trajectoires de mobilité entre ces deux lieux. Nous savons que des expériences sont menées dans ce domaine par certaines régions. Notre souhait est qu'elles soient davantage généralisées.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie de cette présentation. Cette loi, à mon avis, est tout à fait originale. Elle est très ambitieuse mais elle reste peu connue.

Introduction au débat

Nicole SMADJA, responsable de la Mission Ville à la préfecture régionale d'Île-de-France

Je suis chargée de mission auprès du préfet de la région Île-de-France, et responsable de la politique de la ville en Île-de-France. Je voudrais, en introduction du débat, rappeler quelques chiffres. L'Île-de-France compte 157 zones urbaines sensibles, qui représentent 1,3 million d'habitants et 23 zones franches urbaines, dont 9 anciennes et 14 créées par la nouvelle loi depuis le 1^{er} janvier 2004.

Nous travaillons beaucoup avec Philippe Choffel et je voudrais dire mes inquiétudes et essayer de les illustrer. Je n'appartiens ni au domaine de la recherche ni à celui des statistiques, mais j'ai l'impression que cette loi, qui porte des ambitions très fortes, pose des indicateurs qui sont à réinterpréter pour qu'ils tiennent compte des dimensions du territoire et du temps.

La dimension du territoire parce qu'un travail qui agrégerait les résultats sur 750 ZUS au niveau national, rapportés à leurs agglomérations, risquerait d'exclure le territoire spécifique dans lequel est inséré chaque ZUS. On ne peut pas comparer une poche de pauvreté comme le Val Fourré à Mantes-la-Jolie dans les Yvelines, qui est insérée dans un département riche et dynamique, avec le site de La Courneuve, qui s'inscrit dans la réalité de la Seine Saint-Denis, un département maintes fois sinistré et qui a pris des habitudes de gestion de la difficulté sociale et de la reconversion. En Île-de-France, nous posons la question des écarts entre les ZUS, leur environnement immédiat, département et la région. Cela nous semble plus important que le rapport des ZUS entre elles et avec leur agglomération, c'est à dire (hormis Meaux et Montereau), l'ensemble de l'Île-de-France.

La dimension du temps est aussi importante. La loi du 1^{er} août 2003 propose un programme national de rénovation urbaine sur la période 2004-2008 et le Plan de cohésion sociale prolonge cette période de trois ans, soit jusqu'à 2011. Les quartiers vont être profondément transformés. A quel moment allons-nous capter les informations demandées par la loi ? A quel moment allons-nous considérer que

ce sont des indicateurs ? A quel moment allons-nous tirer des conclusions ? Comment conclure que le chômage a diminué quand les chômeurs auront été relogés en dehors du quartier ?

En Île-de-France, nous avons une ambition forte, qui consiste à évaluer la politique de la ville lancée au Contrat de Plan 2000-2006. Par souci de précision, nous avons souhaité introduire des indicateurs quantitatifs et pas seulement qualitatifs. Trois chantiers ont été lancés dans ce dessein :

- * le premier porte sur l'évolution socioéconomique de l'ensemble des territoires d'Île-de-France et l'évolution des zones urbaines sensibles dans cet ensemble de territoires ;
- * le second concerne la typologie des différents territoires en ZUS, les enjeux qui y sont attachés et les actions qui y sont menées ou non au regard de ces enjeux ;
- * le troisième traite de l'adaptation d'un certain nombre de politiques dites de « droit commun » comme la formation professionnelle et les transports.

Dans le cadre du premier chantier, nous avons retenu trois types d'entrées, assez simples et dont nous pensions que des indicateurs permettraient de les suivre : la formation initiale de la population des quartiers, le comportement résidentiel des ménages, le chômage.

Concernant par exemple le comportement résidentiel des ménages, certains professionnels de l'Éducation nationale nous ont dit que l'arrivée d'un deuxième salaire dans le ménage – généralement par l'accession de la femme à un emploi - provoquait le départ du ménage de ce quartier. D'où la nécessité de capter le moment où se produit cet événement, et de voir s'il continue à se traduire par un départ ou non. Dans ce cas ce pourrait être le signe que le quartier « va mieux ». A ce jour, nous ne sommes pas parvenus à trouver les croisements d'indicateurs qui nous permettent d'approcher cette question du comportement résidentiel des ménages.

Je voudrais à présent adapter mon propos au programme national de rénovation urbaine pour dire encore une fois mon inquiétude. Si nous n'étions pas déjà capables, dans les contrats de ville, de suivre les déplacements des ménages, dans quelle situation allons-nous nous trouver demain ? Le programme de rénovation urbaine a l'ambition de rétablir une certaine mixité dans les quartiers. Les instruments de cette ambition sont la démolition d'une partie du logement dit « très social », le relogement des familles soit dans les logements déjà vacants de la ZUS soit ailleurs, et la reconstitution du logement social dans d'autres secteurs de l'agglomération... Ce programme de démolition-reconstruction s'accompagne d'une dé-densification et s'opère dans l'espoir d'y faire venir des populations moyennes. Une partie des populations « zonées » quittera donc le quartier au cours de la mise en œuvre du programme. Les populations concernées ne sont pas en faible nombre. Dans une ZUS de Seine-et-Marne, par exemple, de l'ordre de 1 500 ménages seront perturbés dans leur résidence, une bonne moitié sans doute partira... Les outils statistiques sauront-ils rendre compte de ces phénomènes ? J'ajoute que nous sommes incapables, aujourd'hui, de suivre la trajectoire résidentielle des ménages concernés. Les bailleurs sociaux ont la connaissance des entrants, mais rarement des sortants, surtout lorsqu'il s'agit d'Offices HLM municipaux. Comment allons-nous capter cette information au plan statistique ?

Par ailleurs, comment saura-t-on mesurer que cette mixité a pris corps ? Les « pauvres » vont-ils s'évaporer ou être suivis ? Seront-ils envoyés sur les franges externes de l'Île-de-France, hors Île-de-France ? Iront-ils grossir d'autres poches de pauvreté ? Aurons-nous, au contraire, grâce à cette politique une meilleure répartition sociale et urbaine des populations ?

Vous le voyez, les questions sont importantes. Elles se heurtent à des difficultés méthodologiques auxquelles nous devons travailler ensemble dans l'avenir.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie d'avoir posé le cadre d'un débat qui, à l'évidence, est très complexe.

Débat général

Jean-Luc LIPATZ, INSEE

Je suis responsable des statistiques urbaines, et en particulier de la localisation des sources administratives. Plus que des questions, je souhaiterais réagir à l'exposé de Philippe Choffel, dont certaines font écho aux préoccupations de Madame Smadja.

Concernant les zonages, je considère que la loi pêche en focalisant sur les zones urbaines sensibles et les zones franches urbaines. Or ce ne sont pas les seuls territoires de la politique de la ville. J'ajoute que certaines régions n'utilisent pas le critère de la ZUS pour leurs propres opérations locales.

Par ailleurs, la loi donne l'impression qu'il suffit de sortir des indicateurs sur les ZUS et que le référentiel est la ZUS elle-même. Il me semble important de faire intervenir les autres territoires, non pas dans leur globalité (notamment au regard de l'étendue de l'agglomération parisienne), ni à l'échelle de la commune, mais avec le souci d'offrir une vision interne des villes qui comportent des ZUS. Certaines ont une variété suffisante pour qu'on puisse essayer d'y repérer des territoires présentant les mêmes caractéristiques que les ZUS mais qui n'ont pas eu le même devenir. Il est important de compléter le dispositif sur les ZUS par un dispositif infra communal sur le reste de la ville. Concernant le zonage, il convient de préciser que nous sommes incapables, actuellement, de suivre les ZUS telles qu'elles sont définies dans les textes légaux. Nous sommes contraints de faire des impasses en oubliant certaines, et en faisant des approximations, parfois mal maîtrisées, sur d'autres. Elles peuvent parfois même être inadéquates pour le suivi de certains phénomènes. S'agissant du suivi des entreprises, on constate que les entreprises se créent souvent en bordure des ZUS, précisément aux endroits où nous avons fait des approximations !

Concernant l'éducation, nous avons également été amenés à prendre des approximations de ZUS, qui ne contiennent pas les établissements d'enseignement où vont les populations d'une même zone. Il y a une mauvaise adéquation entre les lieux d'étude et les lieux de résidence.

En matière de zonage, une solution consisterait à attendre l'arrivée du Référentiel à Grande Échelle (RGE), mais cela nous projette dans un avenir assez lointain. Une autre solution serait de veiller à ce que ce zonage soit traité de manière plus spécifique dans le recensement.

Dans l'immédiat, je redoute une confusion entre les zones telles qu'elles sont définies de façon légale et les zones sur lesquelles nous sommes capables de faire un suivi. Il ne faudrait pas que cette confusion alimente des erreurs d'interprétation sur certains territoires où l'approximation serait particulièrement de mauvaise qualité.

Concernant les sources d'information statistique, le projet DADS a été achevé. Les premiers chiffres devraient être disponibles dès l'automne 2005. Le dispositif est très lourd, notamment parce qu'il a fallu s'assurer des sécurisations nécessaires. Concernant les utilisations potentielles de cette source, je voudrais préciser que le nouveau dispositif ne permettra pas de suivre les embauches : la non connaissance du passé est trop importante pour que l'on puisse construire quoi que ce soit de fiable sur les recrutements.

Pour ce qui est des médecins, je vois un risque dans l'approche qui consiste à établir des statistiques exclusivement sur ce qui est à l'intérieur des zonages. On peut en effet trouver des médecins en frontières des ZUS ou à une distance relativement faible de ces ZUS. Un dispositif permettant de prendre en compte ces phénomènes de proximité, de construire une véritable image de l'infra-communal sur l'ensemble du territoire, me paraît nécessaire.

Philippe CUNEO, DREES

Je voudrais réagir sur deux points : les indicateurs et leur définition d'une part, les territoires d'autre part. Concernant les indicateurs, il convient d'être prudent quant à la définition et au choix des indicateurs qui seront utilisés. Philippe Choffel a parlé d'un indicateur de mesure de l'activité des professionnels établis dans la zone, pour appréhender la question de l'accès aux soins. Nous participons actuellement aux travaux de l'Observatoire de la démographie des professions de santé. Ces travaux montrent que le choix des indicateurs pertinents ne va pas de soi. Le consensus n'étant pas réalisé, il faut sans doute se garder la possibilité d'avoir une palette d'indicateurs différents afin de développer des analyses. Dans le cas des bilans de santé scolaire, et je parle sous le contrôle d'Alain Goy, il faut savoir qu'il s'agit, pour l'instant, de sondages. Je vois assez mal, mais je m'en réjouirais, les médecins de santé scolaire accepter de faire un relevé exhaustif de l'ensemble des bilans auxquels ils procèdent ! Évitions donc de figer des indicateurs car ils participeraient, de ce fait, à une vision quelque peu erronée et à des analyses plus ou moins biaisées.

Par ailleurs, se pose la question du choix des découpages. Les ZUS sont dans la loi, et nous produirons les indicateurs demandés dans la mesure de nos moyens. Mais d'une manière générale, quand on veut développer une analyse localisée doit-on utiliser les découpages existants (ville, canton) ou produire un nouveau découpage ? Dans le premier cas de nombreuses informations sont immédiatement disponibles. L'on peut, en outre, effectuer des analyses de pertinence des indicateurs existants, pour tenter d'identifier l'indicateur le plus explicatif. Dans le deuxième cas, si l'on utilise le « kit » mis gracieusement à disposition par l'INSEE sur les données disponibles, on obtient un découpage, mais la question de sa pertinence est rarement posée. Je plaide pour qu'une réflexion soit menée sur l'utilité de définir un nouveau découpage territorial quand on se pose une nouvelle question ou, au contraire, sur l'utilisation en priorité des découpages existants, pour lequel l'information disponible est déjà riche et peu coûteuse, puis en étudiant les cas éventuels où il faudrait aller plus loin dans le découpage. Si l'on veut utiliser des découpages à la demande, l'ensemble des données

doit être géocodée. Or le géocodage des données, outre son coût, n'est pas pour demain ! De plus, il faudrait centraliser les informations car la compétence de géocodage ne pourra pas être distribuée partout. N'allons-nous pas, dans ce cas, vers un deuxième « *big brother* », après celui évoqué au point précédent ?

Frédérique RASTOLL, Association Emmaüs, Présidente de la formation « Urbanisme, équipement, logement » du CNIS

La loi propose des indicateurs, qui visent à mesurer l'efficacité et à évaluer la politique publique et la politique de la ville. L'objectif est-il d'améliorer le quartier ou d'améliorer les conditions de vie des populations habitant ce quartier à un instant t ? Il importe de répondre à cette question si l'on veut définir les bons indicateurs.

Béatrice SEDILLOT, DARES

Je voudrais réagir à l'intervention de Philippe Choffel. Nous travaillons depuis maintenant deux ans avec la DIV sur les bénéficiaires des politiques d'emploi dans les zones urbaines sensibles, et des évolutions positives ont été enregistrées. Les informations administratives que nous collectons nous permettent de suivre un champ plus large de dispositifs, pour lesquels nous disposons des adresses des bénéficiaires et que nous pouvons donc géocoder. Nous avons récemment rencontré l'INSEE, qui désormais assurera le géocodage des sources administratives sur les politiques d'emploi ce qui devrait en améliorer la qualité.

Comme cela a été souligné, nous avons besoin de définir des indicateurs pertinents et d'en construire une interprétation. En matière de politique d'emploi, Philippe Choffel a évoqué les taux de recours. Pour l'instant, nous mesurons le pourcentage d'individus en ZUS qui sont dans un dispositif de politique d'emploi. Pour avancer, nous avons besoin de les comparer à la population potentiellement éligible, sachant que l'éligibilité au dispositif n'est pas liée exclusivement au statut de demandeur d'emploi. Plus généralement, il nous faudrait disposer d'informations plus précises sur les caractéristiques des chômeurs pour affiner notre mesure du taux de recours. Nous devons savoir à quelle population comparer les bénéficiaires des politiques d'emploi, et sur quel périmètre géographique... Il faut mener collectivement une réflexion sur le choix des zonages pertinents pour des analyses. Ce travail en commun me paraît incontournable.

Dominique ALLAIN, DEP

Nous n'avons aucun problème sur les indicateurs de moyens pour l'Éducation nationale. Ils sont interprétables facilement. En revanche, ce n'est pas le cas des indicateurs de réussite. Les indicateurs définis dans la loi ne sont pas les plus pertinents. Par exemple, quel sens a un taux de réussite au bac dans les ZUS sachant qu'il n'y a que 80 lycées dans ces quartiers ? Au-delà des aspects techniques, l'on peut se demander s'il faut inscrire des indicateurs dans une loi...

Par ailleurs, dans notre système de gestion, nous suivons la territorialisation de l'Éducation nationale, qui est l'éducation prioritaire. Nous travaillons donc sur le zonage en ZEP et non en ZUS. Nous avançons au mieux que nous pouvons pour établir des données en ZUS, mais cela demande des moyens.

Philippe CHOFFEL, Délégation interministérielle à la Ville

Compte tenu du temps qui nous est imparti, je m'excuse auprès de l'assemblée du caractère excessivement synthétique de mes réponses. De nombreux points ont été soulevés par Nicole Smadja, avec lesquels je suis en parfait accord. L'esprit de la loi est bien de tenter d'avoir une vision nationale des choses, tout en précisant la nécessité d'avoir une vision plus fine, à l'échelon local. La politique nationale n'est que l'addition de particularités locales. D'ailleurs, dans le cadre de nos travaux nationaux, nous utilisons des typologies pour distinguer des cas et les regrouper en un sous-ensemble intelligible qui fasse sens. Cela est indispensable si nous voulons affiner notre vision.

Concernant la dimension temporelle, je pense que nous devons travailler dès maintenant si l'on veut disposer d'indicateurs de résultats vers la fin de la période de couverture de la loi (2004-2008). Il faudra avoir des indicateurs sur la situation en début de la période de programmation. Commençons donc à collecter ces indicateurs, sachant que nous n'en tirerons pas des conclusions définitives au terme d'une année : il faut construire progressivement cette réalité.

S'agissant de la mobilité résidentielle, cette question est absolument fondamentale. Je ne l'ai pas développée ici, car elle relève davantage du champ d'intervention de la formation sur l'urbanisme et le

logement. La loi a fixé des indicateurs sur les territoires. Mais la loi dit aussi qu'il faut regarder la mobilité résidentielle qui va résulter des opérations de rénovation urbaine, tant du côté des populations sortantes devant être relogées que des populations entrantes. Certaines sources utilisées par le Ministère de l'équipement permettent d'avoir une vision sur les emménagés récents et sur la mobilité. Des données de panels qui permettraient à la fois de suivre des chronologies de lieux de résidence et des chronologies d'emploi seraient un apport fondamental pour répondre à ces préoccupations.

Pour ce qui est du suivi des ZUS, il est vrai que la loi focalise sur ces territoires prioritaires. Je ne peux pas anticiper, aujourd'hui, sur les discussions du Conseil d'orientation de l'Observatoire. Je pense qu'il soulignera la nécessité d'étendre la vision en dehors du cadre exclusif des ZUS, pour appréhender les effets de la politique de la ville par exemple en termes de répartition des populations pauvres. Si des investissements sont consentis pour permettre une vision de la localisation infra-communale grâce à un certain nombre d'outils, les analyses n'en seront que plus pertinentes.

Pour rebondir sur la remarque de Philippe Cunéo, je pense que le Conseil d'orientation de l'Observatoire reviendra sans doute dans ses discussions sur la définition des indicateurs affichés dans le cadre de la loi. Cela étant dit, la mobilisation de certaines sources assez générales me paraît utile, quitte à moduler ensuite la façon dont les indicateurs seront définis à partir des sources.

S'agissant du découpage, faut-il utiliser l'existant ? Il y a des points de vue différents. Pour construire des territoires de référence, on peut sans doute s'appuyer sur les découpages existants. C'est ce que nous faisons actuellement. En revanche, s'il s'agit de repérer des contrastes entre un quartier donné et un autre, et l'on sait bien que les phénomènes de ségrégation se font à des échelles micro-locales, la commune n'est pas un territoire de comparaison pertinent.

Je n'ai sans doute pas fait le tour des questions qui étaient posées, mais je me réjouis des avancées qui ont eu lieu sur l'emploi, l'éducation et la santé. Bien entendu, beaucoup reste à faire et des perfectionnements sont nécessaires. Notre souci était de partir de l'existant et d'aller vers une amélioration du système d'information statistique, qui ne peut pas être d'emblée idéal car le problème est difficile.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Une fois que le Conseil d'orientation de l'Observatoire sera constitué, il sera nécessaire d'organiser un colloque, avec les élus locaux notamment, pour préciser l'ensemble de ces problèmes. Pour ma part, je m'étonne de l'absence de référence à cette loi dans la loi de cohésion sociale. Je vous remercie d'avoir tenté, à deux voix, de dresser un inventaire des sujets à traiter.

IV. Intégration, immigration, migration : de quels indicateurs pertinents et de quels outils se doter à l'heure de l'élargissement européen ?

Monsieur DESPLANQUES, INSEE

Historique

Le Haut conseil à l'intégration a été mis en place à la fin des années 80, sous la présidence de Marceau Long, et comportait en son sein un groupe statistique, dont la présidence a été assurée au départ par Anicet Le Pors. Le Haut conseil avait pour mission d'examiner les problèmes de l'immigration dans son ensemble. Le groupe statistique, lui, avait la charge d'assurer une cohérence des données existant sur le sujet.

Le groupe statistique a été conduit à proposer un premier concept : le concept d'immigré. Jusqu'alors, les statistiques qui étaient produites étaient établies par nationalités. On distinguait les Français des étrangers et, parmi les étrangers, un certain nombre de nationalités. Les démographes ont rapidement identifié les limites de cette approche. Le concept d'immigré a été défini comme une personne née à l'étranger et étrangère à la naissance. L'intérêt pour le démographe est qu'une personne qui est immigrée le reste toute sa vie, même si elle acquiert la nationalité française. En terme de suivi, c'est donc particulièrement intéressant. Cela ne nie pas l'intérêt du critère de nationalité dans l'analyse puisque des droits sont attachés à la nationalité.

S'est posée aussi la question de l'intégration. Anicet Le Pors a lui-même proposé une première batterie d'indicateurs, qui portaient sur le thème de la citoyenneté, des conditions de vie, de la famille, de la promotion sociale, de l'emploi et de la formation. Quatre domaines étaient visés par ces indicateurs. Autant le concept d'immigré a été repris et a servi à l'élaboration de nombreuses

statistiques, autant cette réflexion sur les indicateurs d'intégration n'a pas été poursuivie. J'y reviendrai.

Le contexte actuel

Aujourd'hui, le contexte montre une sensibilité forte, tant au niveau national qu'europpéen, aux questions d'immigration et d'intégration.

A l'échelle nationale, une loi a été votée le 26 novembre 2003, la loi relative à la maîtrise de l'immigration au séjour des étrangers en France et à la nationalité. En vertu de cette loi, le gouvernement doit présenter au Parlement un « Rapport annuel sur l'immigration ». Outre des données chiffrées sur les flux migratoires, le rapport doit évaluer les mesures politiques qui ont pu être prises, y compris en matière d'intégration bien que son titre laisse penser que seule la maîtrise des flux migratoire est examinée.

Des lacunes subsistent dans le système d'information sur les migrations. Cela est d'autant plus visible lorsqu'on compare la France à d'autres pays européens qui ont des systèmes plus riches et réguliers. En France, en particulier, nous ne disposons pas de registres de populations : dès lors, les mesures sont relativement partielles tant sur les entrées que sur les sorties. Cela étant dit, les registres ne sont pas une panacée puisqu'ils ne permettent pas d'enregistrer toutes les sorties. Ajoutons que l'immigration pose des problèmes d'intégration et de cohésion sociale dont il faut tenir compte et qui reviennent fréquemment dans le débat.

A l'échelle européenne, les problématiques sont relativement similaires. Les situations nationales sont très diverses, entre des pays d'immigration ancienne comme la France et l'Allemagne et des pays qui, assez brutalement, sont devenus des pays d'immigration, l'Espagne et l'Italie par exemple. En outre, en Europe, des visions différentes de l'intégration se côtoient : d'un côté, les traditions anglo-saxonnes qui acceptent assez largement le communautarisme, et de l'autre, la tradition française qui se veut universaliste, sous la bannière de la République. Les droits sur la nationalité varient d'un pays à l'autre, allant du droit du sang au droit du sol, avec des variantes. En France, par exemple, le « double droit du sol » coexiste avec le droit du sang. Enfin, les systèmes d'information sont divers.

Dans ce contexte, la Communauté européenne a essayé de mettre en place des réseaux sur l'immigration, pour faire remonter les travaux réalisés aux niveaux nationaux, qui sont peu connus au niveau européen, et dont on pourrait tirer parti, y compris sur les travaux d'évaluation de politiques. Dans le même esprit, l'Union européenne a proposé la mise en place d'un règlement sur les statistiques migratoires.

Les concepts, les outils, les indicateurs pertinents et leur utilisation

Les concepts

Quand on mesure la population d'immigrés sur des données de stocks (recensements, enquêtes...), on peut appliquer le concept d'immigré évoqué plus haut. Quand on traite de données de flux, l'immigré ne s'entend pas tout à fait de la même manière. Il faut en effet tenir compte de la durée de séjour. Celui qui arrive sur le territoire français avec un visa touristique n'est pas un immigré. Pour l'ONU, est « immigrant » une personne qui réside depuis au moins un an sur un territoire national. Cette définition est difficile à appliquer, notamment parce que, s'agissant des données provenant de sources administratives, les personnes sont enregistrées au moment de leurs démarches. On ne sait pas si la personne est là depuis un an et si elle doit être comptabilisée comme immigrée ou pas. En France, on compte les immigrants par le nombre de premiers titres de séjour qui ont une durée supérieure ou égale à un an. Je n'entrerai pas dans le détail des discussions qui ont eu lieu sur l'opportunité de retenir une durée strictement supérieure à un an ou une durée supérieure ou égale à un an, avec en particulier, la question des titres de séjour accordés aux étudiants étrangers. Des problèmes existent donc en matière de concepts pour essayer d'assurer une cohérence entre les données sur les flux et les stocks.

Dans le débat sur l'intégration, se pose également la question des enfants. En résumé, faut-il s'intéresser aux enfants d'immigré (un seul parent immigré) ou d'immigrés (deux parents immigrés) ? Il n'y a de définition claire sur ce point. L'actuelle présidente du Haut conseil à l'intégration, Madame Kriegel, a souhaité la mise en place de l'Observatoire des statistiques sur l'immigration et l'intégration. Cet observatoire figure dans la loi de cohésion sociale et s'est mis en place. Je présume qu'il s'emparera de ce débat.

Les outils

Concernant les outils, j'ai évoqué tout à l'heure la difficulté à rassembler une information totalement cohérente sur le thème des migrations. Nous espérons avancer par différentes voies.

Le nouveau recensement permettra, notamment en matière de données annuelles sur les flux migratoires, d'obtenir une information de niveau national, certes par sondage mais reposant sur une interrogation de 7 à 8 millions de personnes. Nous espérons utiliser cette information annuelle pour compléter les informations annuelles sur les flux, malgré les difficultés conceptuelles que j'ai évoquées, pour essayer de conforter les données dont nous disposons sur les flux migratoires et construire une « comptabilité » plus cohérente qu'aujourd'hui.

Le contrat d'accueil et d'intégration qui doit être mis en place peut être également l'occasion de collecter des informations supplémentaires sur les personnes arrivant en France, sur leurs conditions de vie, leurs projets..., sans aller trop loin pour ne pas faire peser la charge statistique sur ces nouveaux arrivants.

Concernant les enfants d'immigré(s), quelle que soit la définition retenue, il convient de rappeler que l'Insee a adopté une véritable « doctrine » en matière de collecte d'informations, de questionnement et d'exploitation des données sur les migrations. Cette doctrine s'est forgée à la fin des années 90, à la faveur d'un large débat sur la diffusion et la réalisation du recensement de 1999 d'une part, et de l'enquête « Histoire familiale » d'autre part, qui était associée au recensement. Il a été convenu que dans le cadre d'un recensement, source exhaustive à l'époque, on ne poserait pas de questions sur l'origine des parents, information nécessaire pour identifier les enfants d'immigré(s). On est donc amené à essayer de poser ces questions dans d'autres enquêtes pour répondre à la demande sur le devenir et les conditions de vie de ces enfants d'immigrés. C'est ce qui a été fait dans l'enquête « Formation qualifications professionnelles », et devrait l'être dans l'enquête Emploi. De la même façon, la langue maternelle est une question que l'on peut être amené à poser dans certaines enquêtes, mais que l'on ne posera jamais dans des recensements.

Ailleurs, un certain nombre de pays posent des questions relatives à l'appartenance ethnique. C'est la tradition anglo-saxonne. Dans le recensement américain, par exemple, sur un ensemble de neuf questions, figure celle de l'appartenance ethnique (« A quelle communauté estimez-vous appartenir ? »).

Les indicateurs

Après les premières tentatives au début des années 90, la réflexion sur les indicateurs n'a pas été poursuivie. Cela est dû au fait que la mise en place d'indicateurs sur l'intégration ne va pas de soi. Les débats sur les termes « intégration », « assimilation » et « insertion » sont connus.

On sait mesurer assez facilement certaines données, par exemple à partir du recensement le taux de propriétaires parmi les immigrés. Mais cela fournit-il un bon indicateur de l'intégration ? C'est sûrement à moduler. Les Portugais, par exemple, travaillent souvent dans le bâtiment : il est peut-être plus facile pour eux de devenir propriétaires. Il faut donc prendre en compte divers éléments pour savoir si un indicateur est pertinent pour mesurer l'intégration. Autre exemple, l'indicateur sur la fécondité a été souvent produit. Mais l'indicateur selon lequel la fécondité des immigrées ou des étrangères se rapprocherait de celle des françaises est plutôt un indicateur d'assimilation, c'est à dire de convergence de comportement, et pas d'intégration.

La mise en place d'indicateurs pose aussi la question de la norme à adopter. Comment peut-on dire qu'une personne ou une population est intégrée ou pas à partir d'une batterie d'indicateurs ? Il n'y a pas de réponse assurée à cette question.

En tout état de cause, la réflexion mérite d'être relancée. Nous risquons d'ailleurs d'y être contraints par l'Union européenne. D'où la nécessité de réfléchir auparavant à la définition d'indicateurs qui seraient considérés comme pertinents et qui serviraient de base de comparaison entre les différents pays.

Introduction au débat

Patrick WEIL, Directeur de recherche CNRS - Université Paris I

Je voudrais tout d'abord réagir à la présentation de Guy Desplanques, avec qui je partage de nombreuses analyses, à l'exception de certains points.

Tout d'abord, à l'exception des nouveaux pays entrants, l'on observe, dans l'Europe des 15, une convergence des droits de la nationalité. On ne peut plus opposer les pays de droit du sol à ceux de droit du sang. La France a inventé la transmission de la nationalité par la filiation, en 1803 dans le Code civil napoléonien. Par la suite, elle a réintégré le droit du sol parce qu'elle était devenue le premier pays d'immigration en Europe, et qu'il lui fallait attribuer la nationalité aux enfants nés en France de parents étrangers de la deuxième et de la troisième générations. Cette situation s'est trouvée partagée progressivement, au cours du 20^{ème} siècle, par la plupart des pays de l'Europe de l'ouest qui, à l'origine, avaient suivi notre voie en adoptant le droit du sang comme mode de

transmission de la nationalité. Aujourd'hui, à l'exception de l'Autriche et de la Grèce, les treize autres États membres ont adopté des mécanismes d'intégration par le droit du sol, le dernier en date étant l'Allemagne. Cette opposition entre deux traditions juridiques qui avait cours au 19^{ème} siècle est donc dépassée aujourd'hui.

Les oppositions entre tradition universaliste ou individuelle d'intégration, d'une part, et tradition multiculturelle, d'autre part, sont également en voie de dépassement. Il y avait une polarisation il y a encore dix ans. Mais il y a des évolutions. Aux Pays-Bas, voire en Grande-Bretagne et même en France, sans que l'on s'oriente vers le même type de modèle, on ne peut plus se contenter d'opposer les modèles, on observe des croisements, des emprunts. J'ai siégé au Haut conseil et j'ai présidé le Groupe statistique. Dans le rapport que nous avons élaboré sous la présidence Madame Simone Veil, en 1998, qui était le premier rapport à traiter des dispositifs de lutte contre les discriminations, nous avons formulé des propositions qui étaient directement empruntées au système britannique, que nous avons adaptées à notre tradition juridique. Les Pays-Bas imposent des règles d'apprentissage de la langue pour les nouveaux immigrants ou pour les chômeurs étrangers qui sont plus « républicaines » que les mesures que nous avons définies dans le cadre des contrats d'intégration. Cette première observation souligne la nécessité, quand on analyse les pays européens, de dépasser les vieilles représentations, pour mieux appréhender les convergences et les différences.

Ma deuxième remarque concerne les indicateurs de flux migratoires. J'ai présidé pendant quatre ans – et Catherine Borrel en faisait partie – le Groupe des statistiques de l'immigration, sans être ni démographe ni statisticien. J'en ai tiré un certain nombre de conclusions extérieures à ce milieu que je respecte. Je crois que l'on s'évertue, à tort, à fusionner des données qui ne peuvent pas l'être. Le recensement produit des données démographiques, et elles seront sans doute plus abondantes avec le système permanent, qui permettent d'évaluer très précisément l'évolution du nombre d'immigré, personnes nées étrangères à l'étranger et qui sont venues s'installer en France. Les données produites par le ministère de l'intérieur et le ministère du travail permettent, elles, d'évaluer les politiques d'immigration. Pourquoi chercher à tout prix, notamment chez les démographes, à imposer aux administrations qui produisent des titres de séjour des façons de compter qui correspondent à leurs propres catégories mais qui ne correspondent pas à ce que peut produire le ministère de l'intérieur ou le Ministère du travail ?

Voici quelques exemples, complémentaires à ceux de Guy Desplanques. Vous pouvez être un immigré sans avoir besoin de carte de séjour. Vous pouvez en effet être né étranger à l'étranger et devenir français à l'étranger avant d'immigrer. Vous n'aurez jamais besoin d'obtenir une carte de séjour. Vous pouvez ne pas être compté dans les titres de séjour d'un an et, en réalité, être présent sur le territoire français depuis trois ans. Il suffit pour cela d'être un demandeur d'asile ayant bénéficié de titres provisoires tous les trois mois. De même, vous apparaîtrez peut-être dans une catégorie « immigrés » sans l'être. Il suffit d'obtenir une carte de séjour d'un an et de quitter le territoire avant ce terme. Ces différents exemples mettent en évidence les effets pervers d'une fusion des types de données. Si l'Europe nous impose de compter comme « immigrant » toutes les personnes bénéficiant d'une carte de séjour d'un an, nous nous retrouverons, dans ce cas, à compter également les étudiants étrangers dont les travaux de l'INED ont montré que 45 % partaient après un an ! Si au moins on comptait les départs par des registres, même mal tenus, on pourrait annoncer le nombre des entrées et celui des sorties. Mais dans la situation actuelle si nous appliquons la règle que l'on souhaite nous imposer à l'échelle européenne, nous nous contenterons d'annoncer des entrées sans faire mention des sorties ! Comment cela sera-t-il perçu par le public ? Pour ma part, je suis foncièrement opposé à ce qui est en train de se préparer sous l'égide d'Eurostat et de la Commission européenne.

Pour finir, je voudrais réagir sur les indicateurs d'intégration. En plus de la nécessité d'évaluer les mesures d'intégration, je crois que nous serons amenés, par la justice, à utiliser ce type d'indicateurs. Pour la première fois, la loi de novembre 2001, dans la lignée du rapport qui avait été élaboré en 1998 par le Haut conseil à l'intégration, permet à des personnes de se plaindre de discrimination directe ou indirecte, en tant qu'individu appartenant à un groupe. Il faudra bien trouver des indices prouvant ou infirmant une situation de discrimination. En la matière, je pense que la France doit s'accepter telle qu'elle est. Nous ne devons pas avoir honte de notre refus de compter par race ou par ethnie, car les conséquences ne sont pas toujours positives. Les mêmes qui affirment que cela permet de mesurer la discrimination disent, dans le même temps, que cela permet de masquer les vrais chiffres de l'immigration. Un jeune collègue de droit, Messaoud Saoudi, a soutenu une thèse sur le thème : « La police et les minorités : comparaisons France / Grande-Bretagne ». Il a développé l'idée que le système français emprunterait au droit civil la « théorie de l'apparence ». Le principe est simple : si vous portez un vêtement, on considère qu'il vous appartient, jusqu'à preuve contraire. L'on a fait de

même pour les ZEP : on a considéré que ces zones étaient défavorisées parce qu'elles concentraient tant de pourcents d'immigrés. Au fond, a-t-on besoin de savoir à l'unité près combien d'immigrés habitent en France ? Pour apprécier la discrimination, il suffit d'approcher les mesures à 5-10 % près, et cela suffit largement ! Il est possible d'élaborer des indicateurs pertinents de mesure de la discrimination. Par exemple, l'on peut rapprocher, dans une ville ou un quartier donné, la population d'habitants nés de parents étrangers et le taux que ces populations représentent dans le recrutement des entreprises locales. A l'aide de ces rapprochements, l'on pourra demander à une entreprise de corriger ses mécanismes de recrutement. A mon avis, nous serons amenés à jongler avec ce type de fonctionnements. Les indicateurs que l'Insee et les organismes de recherche et de statistiques pourront développer seront très utiles non seulement pour évaluer la politique d'intégration mais également pour lutter contre les discriminations.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie de cette introduction au débat.

Débat général

Guy DESPLANQUES (INSEE)

Je n'ai pas la culture historique et juridique de Patrick Weil : je lui donne donc acte de ses propos sur le dépassement des modèles d'intégration existant en Europe et les droits de la nationalité. Par ailleurs, j'ai apprécié ses commentaires sur les indicateurs car l'on constate, effectivement, que la réflexion n'a pas été continue sur ces questions. Les raisons de mettre en place des indicateurs qu'il a pu développer dans son exposé viennent conforter et compléter l'analyse.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

La question des indicateurs pertinents pour apprécier la lutte contre les discriminations est très délicate. Nos politiques publiques, aujourd'hui, sont obligées de gérer des situations d'une grande complexité qui commandent de trouver des équilibres entre des termes antagonistes. Or le débat civique, médiatique et politique est peu approprié pour travailler sur la complexité. C'est une des choses qu'il faudrait réussir à porter dans le débat collectif. On ne peut plus fonctionner avec des idées uniques. Il faudrait introduire un dosage à l'intérieur des contradictions et des couples d'opposition. Malheureusement, le cerveau humain est plutôt réfractaire à ce genre d'exercice – tout d'abord parce que cela le fatigue ! -, et parce que, dans le débat politique, l'introduction de la complexité est un facteur pénalisant. Il importe, à mon sens, de résorber ce décalage entre nos modes de travail et de réflexion sur le collectif et la réalité des problèmes. C'est un véritable enjeu, un défi majeur pour nos chercheurs, qui doivent produire des indicateurs à même d'aider les acteurs à s'emparer de la complexité sans la défigurer !

Je présume que ce débat se poursuivra au sein des différentes enceintes qui ont été créées par Madame Kriegel, et notamment au sein du Conseil scientifique de l'Observatoire. Ce sont clairement des sujets délicats, qui valent un colloque.

Guy DESPLANQUES, INSEE

Monsieur Weil a dénoncé l'illusion de vouloir fusionner les données. Cette observation se justifie pleinement, mais il faut savoir que nous sommes quasiment agressés par des acteurs qui se plaignent de la disparité des données. Nous avons un effort à faire pour éviter d'être en mesure de répondre aux critiques, car l'impression qui ressort sur l'information statistique en la matière peut être assez négative

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie de vos éclairages sur des points qui sont fondamentaux et sur lesquels la réflexion devra se poursuivre.

V. Point d'information sur les évolutions d'indice de prix selon les niveaux de revenus ou selon l'âge

Jean-Michel ARNOUX, INSEE

Définition et problématique

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix d'un ensemble de services et de biens, qui représentent la consommation de l'ensemble des ménages résidant sur le territoire national. Il convient de noter que chaque catégorie de la population a sa propre structure de consommation, qui diffère plus ou moins de la structure générale. Par exemple, le loyer absorbe une part importante du budget des jeunes ménages, tandis que les dépenses de santé pèsent plus lourd dans le budget des personnes âgées.

Dès lors, dans quelle mesure des indices de prix à la consommation adaptés à telle ou telle catégorie s'écartent-ils de l'indice d'ensemble ?

Méthodologie

Pour répondre à cette question, la division « Indices des prix à la consommation » de l'INSEE a réalisé une étude. Nous sommes partis de l'élaboration d'une batterie d'indices de prix catégoriels, à partir de pondérations fournies par l'enquête « Budget des familles » qui décrit la consommation en 2000-2001, afin d'apprécier les différents écarts avec l'indice d'ensemble, dont les pondérations sont issues de la comptabilité nationale. Nous avons procédé à des raccords de nomenclatures qui nous ont permis, au final, d'effectuer des pondérations de consommations à l'aune de critères bien définis.

Quatre critères ont été retenus : le revenu par unité de consommation (UC) en déciles ; le type de ménage selon sa composition (personne seule, un ou deux enfants, etc.) ; le type de ménage selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage ; la tranche d'âge du chef de ménage.

Nous avons procédé à des ré-agrégations avec les nouvelles pondérations, puis nous avons comparé les indices obtenus avec l'indice d'ensemble.

Nous avons ensuite déterminé les contributions aux écarts. Un poste élémentaire contribue à l'écart entre l'indice d'une catégorie et l'indice d'ensemble d'autant plus que l'indice élémentaire de prix diffère beaucoup de l'indice d'ensemble, et que la pondération du poste que l'on considère pour la catégorie diffère de la pondération pour l'ensemble. Ici, les contributions sont donc analysées comme étant le produit de deux éléments : d'une part, un écart entre l'indice d'ensemble et l'indice de la catégorie ; d'autre part, un écart entre la pondération du poste et la pondération pour l'ensemble.

Les résultats

Les résultats ne nous ont guère surpris. A partir de l'indice base 100 en 1998, l'écart relatif à l'indice d'ensemble est de 0,03 % pour un couple avec deux enfants. Il est aussi de 0,03 % pour l'indice hors tabac ou avec tabac. Les écarts entre IPC et indices catégoriels sont faibles. Les écarts sont faibles sur les quatre critères. Le type de ménage occasionne peu de différences. Les écarts sont également faibles sur le critère de tranche d'âge, qui est pourtant à l'origine de fortes disparités dans les structures de consommation. Le critère de revenu par UC est le plus discriminant, et d'autant plus pour l'indice avec tabac. Pour les ménages du 1^{er} décile l'indice avec tabac est supérieur à l'indice d'ensemble et présente un écart plus important que celui des autres déciles. A l'inverse l'indice avec tabac pour les ménages du dernier décile est plus faible que l'indice d'ensemble.

Principales conclusions

En valeur absolue, l'écart entre un indice catégoriel et l'IPC ne dépasse pas 0,16 % par an.

Le tabac fournit, de loin, la principale contribution aux écarts observés. La pondération du tabac est importante (2,1 %) pour l'ensemble des ménages, mais elle est aussi très différenciée selon le décile (de 3,8 % pour le 1^{er} décile de revenu par UC à 1,2 % dans le 10^{ème}). De plus l'indice de prix élémentaire du tabac a très fortement augmenté (+60 %) depuis 1998.

Hors tabac, les écarts entre les indices catégoriels et l'indice d'ensemble ont pratiquement disparu. En valeur absolue, les écarts sont inférieurs à 0,1 %.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie de cet exposé. Les transparents de support à votre présentation seront-ils diffusés ?

Françoise MAUREL, Insee

L'étude sera publiée dans la prochaine édition de *France, portrait social*.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je pense que la presse se penchera avec attention sur cette étude.

Joël MAURICE, Président de la formation «Emploi Revenus »

Il s'agit, si j'ai bien compris, d'une étude nationale. Avez-vous introduit des différenciations régionales ?

Jean-Michel ARNOUX, Insee

Non. Nous nous sommes limités, pour des raisons de simplicité, à l'échelle nationale.

VI. Examen de projets d'enquêtes pour avis d'opportunité**Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président**

Notre assemblée est à présent invitée à émettre un avis d'opportunité sur un ensemble de projets d'enquêtes. Je demande donc aux rapporteurs de bien vouloir présenter, en quelques mots, l'objet de chaque projet d'enquête. Les propositions de projets vous ont été adressées à l'avance. Vous avez donc eu le loisir de prendre connaissance de leur teneur.

VI.1 - Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif – troisième interrogation de la Génération 98 (CEREQ)**Alberto LOPEZ, Céreq**

Il s'agit de la troisième interrogation d'un échantillon de jeunes sortis du système éducatif en 1998. Les questions concerneront notamment les débuts de carrière professionnelle.

Une erreur s'est glissée dans la note de présentation. Dans le paragraphe 5 (« Principaux thèmes abordés »), la période mentionnée va de 2003 à 2005 et non 2007 puisque l'interrogation aura lieu en 2005, et non pas en 2007.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Ces études ont été notamment mises à profits dans le cadre de la Commission sur l'autonomie des jeunes. Je trouve que la Direction de la prévision est peu présente sur ce type de sujets. Je le déplore, car de nombreuses mesures doivent avoir l'aval du Ministère des finances et de la Direction du budget. A mon avis, ce serait une bonne chose de les associer à ces travaux.

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

En ce qui nous concerne, nous nous sommes interrogés sur l'absence totale de référence régionale, tant au niveau de l'exploitation de cette enquête qu'en ce qui concerne la composition du groupe de pilotage.

Alberto LOPEZ, Céreq

Cette interrogation s'inscrit dans un dispositif d'enquêtes sur l'observation des entrées dans la vie active. Nous collaborons avec les régions essentiellement sur les premières interrogations, celles qui interviennent trois ans après la sortie du système éducatif. D'ailleurs, nous avons reçu des demandes d'extension régionale sur ces enquêtes. Actuellement, nous sommes en train de traiter l'enquête auprès des sortants de 2001, qui ont été interrogés en 2004, et nous avons trois extensions régionales. Nous avons associé des partenaires régionaux. Ici le projet s'inscrit dans un schéma national, avec des problématiques nationales. Nous prenons certes en compte un certain nombre de questions qui peuvent se poser sur le parcours des jeunes sur l'insertion au niveau régional, mais nous n'avons pas, formellement, de collaboration avec les régions. Il existe d'autres points de contact, si je puis m'exprimer ainsi.

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

Je précise que l'enquête du CEREQ s'inscrit dans une continuité d'interrogation. La CGT n'a donc aucune réserve à formuler à ce sujet.

L'interformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

VI.2 - Enquête « Déroutement et rupture des contrats jeunes en entreprise » (DARES)**Philippe ZAMORA, DARES**

Cette enquête porte sur les contrats jeunes en entreprise, un dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise lancé il y a deux ans par le ministère du travail. Ce dispositif instaure l'attribution d'une aide forfaitaire aux employeurs pour l'embauche, en CDI, de jeunes non-bacheliers. L'objectif est d'améliorer l'accès à l'emploi durable de jeunes qui en sont souvent durablement exclus.

Avec cette enquête, il s'agit, deux ans après la mise en place du dispositif, d'apporter des éléments d'évaluation complémentaires, de nature qualitative, aux études qui ont été réalisées à ce sujet à partir de l'enquête en population générale. Cela est d'autant nécessaire que se posent, aujourd'hui, des problèmes de rupture et de sortie de contrat, ce qui interpelle sur l'utilisation concrète qui est faite de ce dispositif. Cela ne veut pas dire que ce contrat n'a pas atteint ses objectifs. Nous voulons simplement savoir ce que deviennent les jeunes à la sortie du contrat. C'est une petite enquête, réalisée auprès de 1 000 jeunes ayant rompu leur contrat et 1 000 ne l'ayant pas rompu, pour étudier les facteurs qui pèsent sur ces sorties.

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

L'enquête de la DARES s'inscrit, elle aussi, dans la continuité et la logique des évaluations des mesures d'emploi. J'aurais cependant une question sur cette enquête : avez-vous prévu d'approfondir les caractéristiques des entreprises ?

Philippe ZAMORA, DARES

Nous disposerons des éléments habituels sur les entreprises, mais il ne s'agit en aucun cas d'une enquête auprès des entreprises. Par ailleurs, nous pourrions obtenir des éléments sur les relations entre le jeune et l'employeur au moment de la signature du contrat, au moment de la rupture, ainsi que sur les conditions de travail au cours du contrat. S'agissant des informations sur l'entreprise elle-même, nous devons nous contenter des indications obtenues par le truchement des salariés.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je pense que Monsieur Prokovas voulait, par cette question, mettre en regard le taux de rupture et la taille de l'entreprise et son secteur.

Philippe ZAMORA, DARES

Nous disposons déjà de ces informations. Nous pouvons suivre les ruptures à travers des variables résumées. Par exemple, nous savons que le taux de rupture est plus élevé dans le secteur de l'hôtellerie.

L'interformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

VI.3 - Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement (DREES)**Nicole ROTH, Drees**

Cette enquête est plutôt originale et ne s'inscrit pas dans la continuité de dispositifs antérieurs. Elle a pour objectif de cerner le parcours des demandeurs d'asile, depuis leur arrivée en France ou auparavant, et leurs conditions de vie.

En 2005, la DREES mènera une enquête auprès de l'ensemble des structures d'hébergement, et notamment auprès de celles qui ne sont pas spécialisées dans l'hébergement des demandeurs d'asile. Nous pourrions ainsi voir comment se répartit l'hébergement des demandeurs d'asile entre les

structures spécialisées et les structures plus classiques, voire le logement à l'hôtel et les logements bénéficiant de l'allocation de logement temporaire.

Pour l'enquête auprès des demandeurs d'asile, nous envisageons une restriction du champ aux dispositifs spécialisés dans l'hébergement des demandeurs d'asile, c'est-à-dire les Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) et les Centres provisoires d'hébergement (CPH). En effet, compte tenu de la difficulté à enquêter ces populations, il ne nous paraît pas raisonnable de nous engager dans une enquête dont le champ serait trop étendu, et qui disperserait nos efforts sur l'ensemble des structures. Cela étant dit, les questions rétrospectives nous permettront de savoir si ces personnes ont été hébergées dans d'autres types de structures tout au long de leur parcours depuis leur arrivée en France.

Cette enquête a une dimension exploratoire, avec un échantillon d'un millier de personnes.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Le Ministère de l'intérieur ne serait pas intéressé ? Il me paraît important qu'il sache ce qui se passe.

Nicole ROTH, Drees

Oui, en effet, c'est important. Mais pour faciliter le contact avec les personnes interrogées, qui peuvent avoir des relations avec cette administration, nous préférons afficher un profil plus banalisé.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Vous rencontrerez sans doute des difficultés à faire parler les personnes interviewées, mais il me semble que ce serait une bonne chose que le ministère de l'intérieur participe au groupe de pilotage.

Nicole ROTH, Drees

Nous ne l'avons pas envisagé, mais nous les solliciterons.

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

Ce domaine a fait l'objet de nombreuses réflexions de sociologues, d'économistes, dans le monde universitaire. Pourquoi ne pas associer un ou des laboratoires de recherche ? Vous pourriez même envisager de confier cette enquête à l'un d'eux. Par ailleurs, le FASILD a-t-il été informé de cette enquête ? Avez-vous eu des contacts avec lui, a-t-il émis un avis à ce sujet ? Il me semble important que ce type de contact soit pris.

Nicole ROTH, Drees

Le groupe de pilotage n'est pas encore constitué. Nous avons réalisé une enquête qualitative préliminaire il y a un an, avec deux laboratoires, l'un basé à Nice et l'autre à Lyon. Y participaient également Forum réfugiés et d'autres types de structures. Il est prévu d'associer au groupe de pilotage de cette nouvelle enquête le monde de la recherche, qui a beaucoup travaillé sur ces questions, traitées jusqu'ici sur un registre plus qualitatif. Nous prendrons également contact avec le FASILD.

Tenant compte des précisions apportées en séance, l'interformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

VI.4 - Enquête méthodologique : opinion des ménages sur la conjoncture (INSEE)

Jérôme ACCARDO, Insee

Cette enquête portera sur l'opinion des ménages sur la conjoncture économique et sociale, selon qu'ils font ou non partie de la base de sondage de l'enquête de conjoncture réalisée tous les mois par téléphone (enquête « CAMME »).

L'objectif général de l'enquête est de nature méthodologique. Il consiste à analyser les réponses aux questions de conjoncture posées dans l'enquête CAMME, en différentiel selon que les ménages font ou non partie de la base de sondage de cette enquête. L'on cherchera également à étudier ces réponses en fonction de l'individu répondant (titulaire de ligne, conjoint du titulaire...). Précisons, en effet, que la base de sondage de l'enquête CAMME est composée des abonnés de France Télécom

reliés au téléphone filaire. Cette base est incomplète puisqu'elle exclut les ménages d'abonnés inscrits sur des listes d'opposition (listes rouge et orange) et les ménages non reliés au téléphone filaire (notamment les jeunes, qui se contentent du téléphone mobile). S'il est possible de procéder à des redressements *ex-post*, on ignore cependant si, indépendamment de ces biais de structure socio-démographiques, l'absence de la base de sondage est corrélée avec les réponses aux questions d'opinion sur la conjoncture économique et sociale. Cette enquête devrait permettre d'éclairer ces points.

La collecte devrait avoir lieu en janvier 2006, en même temps que l'enquête permanente sur les conditions de vie, auprès d'un échantillon de l'ordre de 8 500 ménages. Le questionnaire devrait contenir, dans une première partie, des questions d'opinion de l'enquête CAMME et, dans une seconde partie, des questions relatives à l'équipement téléphonique du ménage et son inscription ou pas sur des listes d'opposition.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Allez-vous interroger des ménages qui ne sont pas abonnés au téléphone fixe, ou un échantillon général de ménages pour connaître leur équipement téléphonique, afin de mieux procéder à des redressements ?

Jérôme ACCARDO, Insee

Les ménages sont tirés de l'échantillon maître. Ils peuvent donc ne pas avoir de téléphone fixe. Il s'agira d'une interrogation en face à face, tout à fait standard.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Vous pourrez donc effectuer des comparaisons, ce qui vous permettra de mieux redresser par la suite.

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

La CGT émet une forte objection à cette enquête, pour deux raisons. Premièrement, l'objet de l'enquête ne s'inscrit pas, à notre sens, dans le champ du CNIS. S'agissant d'une question éminemment technique, il ne paraît pas opportun de discuter de ce type d'enquête dans cette instance. Deuxièmement, l'enquête ne vise pas à connaître l'opinion des ménages sur la conjoncture, mais à avoir des éléments pour redresser une autre enquête. Pour toutes ces raisons, nous ne voyons pas l'opportunité d'appuyer cette étude dans le cadre du CNIS.

Jacqueline ARTIGUEBILLE, Rapporteur du Comité du label

Je me félicite de la présentation de toutes ces enquêtes au CNIS pour avis d'opportunité. Cette enquête méthodologique doit, comme les autres, passer devant nous. Elle va être examinée de façon extrêmement pointilleuse par le Comité du label qui, je tiens à le préciser, s'est plusieurs fois vu présenter des enquêtes qui avaient été examinées trop rapidement par le Cnis. Aujourd'hui il y a beaucoup de questions et c'est une très bonne chose.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Personnellement, il ne me paraît pas inutile de savoir si les ménages qui ont un certain type d'abonnement téléphonique donnent les mêmes réponses sur la conjoncture économique et sociale que ceux qui ne l'ont pas. Techniquement, il s'agit d'effectuer une mesure sur un échantillon plus large pour ensuite calculer des coefficients de correction plus justes. Pour revenir à la position de la CGT, s'agit-il purement d'une opposition de forme ou de fond ?

Nicolas PROKOVAS, Représentant de la CGT

C'est une question de forme, concernant l'opportunité de recourir à cette honorable assemblée sur des questions qui sont éminemment techniques.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Vos remarques seront prises en compte dans le compte rendu. Sous cette réserve, je vous propose d'émettre un avis favorable.

L'interinformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête, en enregistrant les réserves émises en séance.

VI.5 - Enquête « Changements organisationnels et informatisation » (DARES, INSEE, SESSI, SCEES et SES)

Sylvie HAMON-CHOLET, Dares

L'enquête « Changements organisationnels et informatisation » (COI) est un dispositif d'enquêtes couplées entreprises/salariés avec une double interrogation, auprès des entreprises et auprès des salariés. Les questions portent sur l'organisation, les changements organisationnels et l'usage des technologies de l'information et de la communication. La double interrogation permettra de comparer, de confronter et de juger des effets des choix des entreprises sur le travail des salariés, par exemple. Ce dispositif d'enquêtes est coordonné par le Centre d'étude de l'emploi et piloté par plusieurs services producteurs (INSEE, SESSI, SCEES, SES et DARES). C'est la réédition d'une enquête menée en 1997, qui était essentiellement tournée vers le secteur industriel. La principale innovation de cette édition est qu'elle portera sur un champ élargi au secteur marchand, et qu'elle intégrera les entreprises de 20 à 50 salariés. Un groupe sera chargé de la coordination du dispositif. Un groupe de pilotage par volet (Entreprises, Salariés) sera également constitué. Les groupes de pilotage réuniront des statisticiens issus de l'administration économique, des représentants des partenaires sociaux, des experts issus du monde académique (économistes, sociologues). Cette enquête doit être réalisée au premier trimestre 2006 pour le volet Entreprises, et au dernier trimestre 2006 s'agissant du volet Salariés. Le volet Entreprises sera présenté à l'interinformation Statistiques d'entreprises le 8 octobre.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Quel sera le coût de cette enquête ? Si j'ai bien compris, vous interrogerez 30 000 salariés et 12 000 entreprises.

Sylvie HAMON-CHOLET, Dares

Ce serait la situation idéale car nous souhaiterions interroger des salariés de toutes les entreprises du champ Entreprises. Le coût du volet Salariés n'a pas encore été délimité par l'UMS de l'INSEE, qui doit nous aider à bâtir notre budget. Il est donc possible que l'on réduise le nombre de salariés interrogés en fonction du coût.

L'interinformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

VI.6 - Enquête sur les sortants du Panel Éducation de 1995 (INSEE)

Dominique GOUX, Insee

Il s'agit du prolongement d'un panel existant, qui est organisé et suivi par la DEP depuis 1995 et qui est constitué d'un échantillon de 18 000 élèves entrés en 6^{ème} en 1995. Une partie de ces élèves ayant quitté l'école depuis un, deux voire trois ans, nous avons jugé opportun de poursuivre l'enquête auprès de ces personnes. Aujourd'hui, je ne vous présente que l'enquête de 2005, dont la moitié du questionnaire sera commune avec celui qui est adressé par la DEP aux jeunes encore scolarisés. L'autre volet sera suivi par l'INSEE et concernera essentiellement l'insertion dans la vie professionnelle.

L'interinformation émet un avis d'opportunité favorable à cette enquête.

VII. Projets d'avis de la formation

Carla SAGLIETTI (CNIS) donne lecture de la teneur des projets d'avis de la formation dont la version validée par l'interinformation figure au début de ce document en page 2.

Jean-Baptiste de FOUCAULD, Président

Je vous remercie de votre patience pour cette longue séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 15.

Adoption du compte rendu

Le présent compte-rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au secrétariat du Cnis avant **le jeudi 16 décembre**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2004.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Rapport de M.Chaleix et S.Lollivier (Insee) sur les « [Outils de suivi des trajectoires des personnes en matière sociale et d'emploi](#) »
- [Fiches descriptives des enquêtes](#) examinées pour avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ

- Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Troisième interrogation de la Génération 98 (CEREQ) 34
- Enquête « Déroulement et rupture des contrats jeunes en entreprise » (DARES) 35
- Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement (DREES) 36
- Enquête méthodologique : opinions des ménages sur la conjoncture (INSEE) 37
- Enquête « changements organisationnels et informatisation » (DARES, INSEE, SESSI, SCEES et SES)..... 38
- Enquête sur les sortants du Panel Éducation de 1995 (INSEE) 39

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 259/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Troisième interrogation de la génération 98

Programme : 2005

Émetteur : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif, troisième interrogation de la génération 98.

L'objectif de cette troisième interrogation de la génération 98 est de permettre une analyse plus poussée sur l'évolution professionnelle au sein des entreprises, sur les perspectives professionnelles envisagées ainsi que les critères pris en compte par les jeunes lors de leurs évolutions professionnelles. Le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, et le ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité sont à l'origine de la demande.

Parmi les thèmes abordés on peut citer l'emploi, le chômage, la formation professionnelle, la reprise d'études et les autres situations de non emploi (retraits d'activité, etc.), avec une description plus ou moins détaillée de ces situations entre 2003 et 2005.

L'enquête aura lieu à l'automne 2005 auprès d'environ 15 000 individus déjà interrogés en 2003. La collecte sera réalisée par téléphone et précédée de l'envoi d'un courrier informant les enquêtés de l'opération. La durée de questionnement est de l'ordre de 20 minutes.

Le comité de concertation sera composé d'administrateurs du Céreq de divers horizons.

Les résultats seront publiés dans les collections du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, RELIEF). Les personnes enquêtées pourront être informées, lors de l'enquête, sur les possibilités de se procurer les premiers résultats.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 260/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Déroulement et rupture des contrats jeunes en entreprise » (titre provisoire)

Programme : 2005

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche et des études statistiques (DARES)

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « déroulement et rupture des contrats jeunes en entreprise » (titre provisoire).

Le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise a été créé par la loi n°2002-1095 du 29 août 2002. L'enquête a pour objectif de mieux comprendre les conditions d'accès au dispositif, le déroulement du contrat et les raisons des ruptures observées dans les données déjà disponibles. Elle doit permettre de répondre aux nombreuses demandes d'évaluation du dispositif émanant du Cabinet du Ministre chargé de l'emploi, de la DGEFP et des partenaires sociaux.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les conditions de recrutement, les conditions de travail, les raisons de rupture du contrat et la trajectoire post-dispositif du jeune.

L'enquête aura lieu au premier trimestre 2005 auprès de 2 000 jeunes ayant souscrit un contrat jeune en entreprise, dont 1 000 jeunes ayant rompu leur contrat avant 12 mois et 1 000 jeunes n'ayant pas rompu leur contrat. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 15 à 20 minutes.

Le comité de concertation comprendra les principaux acteurs du projet (DGEFP et partenaires sociaux). Ils seront consultés à l'automne 2004 pour identifier les thèmes précis du questionnement, puis en fin d'année sur le projet de questionnaire.

Les résultats seront publiés sous forme de notes à la DGEFP et au Cabinet du Ministre, ainsi que dans la publication Premières Synthèses entre fin 2005 et début 2006.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 261/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs spécialisés d'accueil et d'hébergement

Programme : 2005

Émetteur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère de la santé et de la protection sociale.

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement.

Cette enquête a pour objectif de cerner les éléments de parcours des demandeurs d'asile depuis le départ de leur pays d'origine, et leurs conditions de vie en France. Deux études exploratoires menées par des équipes de recherche pour le compte de la Drees en 2004 ont montré l'intérêt d'une telle enquête, qui sera utilisée par les directions d'administrations centrales chargées de gérer le dispositif d'accueil (DPM et DGAS), ainsi que par les organismes et chercheurs travaillant sur le thème de l'accueil des étrangers et l'hébergement d'urgence.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les motifs de l'émigration, les différents lieux de résidence depuis l'arrivée en France, les connaissances et réseaux d'appui, la qualification, les langues parlées, les projets et attentes.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2005 auprès d'environ 1 000 personnes hébergées dans les CADA (centres d'accueil des demandeurs d'asile) et CPH (centres provisoires d'hébergement) sur un échantillon de 30 à 50 départements. La collecte sera réalisée en face à face avec traduction par des enquêteurs formés à cet effet. La durée maximum de questionnement n'excèdera pas une heure.

Le comité de concertation sera constitué de la Drees, la DGAS, la DPM. La Cnaf, l'Insee et l'Ined seront contactés.

Les premiers résultats seront publiés dans les supports de diffusion de la Drees courant 2006.

L'interformation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête et recommande que le Fasild soit associé au comité de concertation.

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 262/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête méthodologique : opinions des ménages sur la conjoncture

Partie variable de l'EPCV de janvier 2006

(titre provisoire)

Programme : 2006

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Division Conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête méthodologique « opinions des ménages sur la conjoncture », partie variable de l'enquête permanente sur les conditions de vie de janvier 2006. (titre provisoire)

Cette enquête a pour objectif de connaître les biais éventuels affectant l'enquête « CAMME » (enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages), dont la base de sondage est composée des abonnés de France Télécom reliés au téléphone filaire et qui ne sont pas sur les listes orange ou rouge. L'enquête méthodologique devrait éclairer les différences dans les comportements de réponse des ménages selon qu'ils disposent ou non d'un téléphone fixe, et selon qu'ils sont ou non dans l'annuaire, tant sur les questions d'opinion sur la conjoncture que sur les variables de la partie fixe « indicateurs sociaux : qualité du cadre de vie ». L'enquête présentée en opportunité est une initiative de la division Conditions de vie des ménages et de l'Unité Méthodes Statistiques de l'Insee.

Le questionnaire portera d'une part sur les questions d'opinion de l'enquête CAMME et d'autre part sur l'équipement téléphonique du ménage et l'inscription sur les listes d'opposition.

L'enquête aura lieu au en janvier 2006 auprès des ménages enquêtés dans l'EPCV, soit environ 8 400 ménages. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face sous Capi, avec une durée de questionnement de 10 à 15 minutes maximum.

Le comité de concertation n'est pas encore constitué. Des organismes ayant une expérience dans les études sur les biais liés aux enquêtes téléphoniques pourront être consultés.

Les résultats seront diffusés au travers de communications dans des colloques spécialisés et par des publications dans des documents méthodologiques et des revues spécialisées.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 263/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête « Changements organisationnels et informatisation » Volet salariés

Programme : 2006

Émetteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) - Ministère du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête « Changements organisationnels et informatisation », COI volet salariés.

L'enquête COI cherche à identifier les changements structurels marquant la vie des entreprises et liés à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail ou de nouveaux outils techniques. Le volet « salarié » de cette enquête a pour objectif d'éclairer les transformations du travail chez les salariés et de compléter l'information recueillie auprès des entreprises sur les caractéristiques organisationnelles des postes de travail et sur les usages des technologies de l'information et de la communication. Elle fait suite à une enquête réalisée en 1997. Le CEE en coordonne la réalisation. Outre la Dares, participent à l'enquête COI le Sessi, l'Insee, le SCEES et le SES.

Parmi les thèmes abordés dans le volet salarié on peut citer :

- les horaires et l'organisation du temps de travail,
- l'organisation du travail : polyvalence, hiérarchie, communication, apprentissages et reconnaissance des compétences, autonomie, travail collectif, contraintes de rythme ;
- l'utilisation de l'informatique, des télécommunications et des technologies industrielles modernes ;
- l'évaluation, la formation, les modalités de rémunération ;
- la satisfaction au travail, la perception des changements affectant le travail.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2006 auprès de 30 000 personnes au maximum, salariées des entreprises interrogées pour le volet « entreprise » de l'enquête. La collecte sera réalisée par l'Insee, par téléphone ou en face à face lorsque le contact téléphonique a échoué. La durée moyenne de questionnement sera de 35 minutes au maximum.

Le comité de concertation réunira des statisticiens issus de l'administration économique, des représentants des partenaires sociaux, des experts issus du monde académiques (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes), des entreprises (femmes et hommes de terrain, consultants) et des organisations internationales (OCDE, Eurostat, Fondation de Dublin).

Les premiers résultats seront publiés dans les supports de la Dares, du Sessi, de l'Insee, du CEE. On envisage de publier des résultats couplés entreprise/salariés au cours du dernier trimestre 2007.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 19 novembre 2004 - N° 264/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les sortants du panel Éducation de 1995

Programme : 2005 à 2009

Émetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales - Département de l'emploi et des ressources d'activité - Pôle « diplômés et nomenclatures de spécialité »

Au cours de sa réunion du 30 septembre 2004, l'interformation Statistiques sociales a examiné le projet d'enquête sur les sortants du panel de l'éducation de 1995.

Cette enquête a pour objectif d'interroger les jeunes du panel Éducation de 1995 qui sont sortis du système scolaire sur leur entrée dans la vie adulte, sur leur carrière professionnelle et sur leurs comportements familiaux, migratoires et culturels. Les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle seront mises en regard des cursus scolaires et des projets formés pendant l'adolescence.

La poursuite du panel des élèves entrés en 6^e en 1995 au delà de la fin de leur scolarité initiale a été envisagée dès sa création. L'Insee est chargé de mener l'opération à la place du Céreq qui devait en assurer la charge à l'origine mais dont le dispositif d'enquêtes a été modifié depuis. Les utilisateurs des résultats seront la Direction de l'évaluation et de la prospective (Dep) du ministère chargé de l'éducation, la Dares, l'Insee, le Lasmas et la Drees.

Parmi les thèmes abordés on peut citer la date de sortie du système éducatif, la raison de l'arrêt des études, la situation au moment de la sortie du système scolaire (dernière classe suivie, plus haut diplôme obtenu), le parcours professionnel depuis la sortie du système éducatif, les conditions de vie (logement, revenus,...).

L'enquête aura lieu au printemps 2005 auprès de l'ensemble des jeunes du panel DEP1995 (17 830 élèves entrés en 6^{ème} en 1995) et qui sont sortis du système éducatif en 2004 ou avant, soit environ 5 500. La collecte sera réalisée par voie postale, avec relance par courrier, téléphone et via internet un mois plus tard. La durée de questionnement devrait être au maximum de 7 à 10 minutes en moyenne (questionnaire de 4 pages).

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dep, de l'Iresco, de la Dares et de l'Insee.

Les premiers résultats seront publiés par l'Iresco.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.